

CONSULTATION PUBLIQUE 2023

La planification de l'immigration au Québec
pour la période 2024-2027

Cahier de consultation

Ministère de l'Immigration,
de la Francisation et de l'Intégration

Ce document a été rédigé par la Direction de la planification de l'immigration du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration avec la collaboration de nombreuses unités administratives du Ministère.

Ce document et l'ensemble des documents préparés en vue de la consultation publique peuvent être consultés sur le site de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

POUR NOUS JOINDRE

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à l'endroit des personnes handicapées :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 2S5

Région de Montréal : 514 864-9191

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191

Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes ou malentendantes (ATS)

Région de Montréal : 514 864-8158

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 866 227-5968

Ce document est accessible en médias adaptés sur demande.

Les principes de développement durable ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du présent document. C'est pourquoi ce document est uniquement accessible en format PDF au : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/publications.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN Version électronique : 978-2-550-94436-2

ISBN Version électronique : 978-2-550-94437-9

© Gouvernement du Québec – 2023

Tous droits réservés pour tous pays

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Mot du premier ministre du Québec..... | 5 |
| 2. Mot de la ministre de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration | 6 |
| 3. Introduction | 8 |
| 4. Les responsabilités du Québec en matière d’immigration | 9 |
| L’immigration permanente..... | 9 |
| L’immigration économique | 9 |
| Le regroupement familial | 10 |
| L’immigration humanitaire..... | 10 |
| L’immigration temporaire | 10 |
| L’admission des personnes immigrantes à titre permanent..... | 11 |
| La relation avec le gouvernement fédéral..... | 12 |
| 5. La situation du français au Québec | 13 |
| Évolution..... | 13 |
| Le rôle de l’immigration | 15 |
| 6. Le marché du travail québécois et le rôle de l’immigration | 16 |
| L’état actuel du marché du travail et de l’économie du Québec | 16 |
| 7. Le portrait de l’immigration au Québec | 17 |
| L’historique des niveaux d’immigration permanente | 17 |
| L’évolution de la composition de l’immigration permanente au Québec au cours des dix dernières années | 18 |
| Une hausse importante de l’immigration temporaire | 19 |
| Les demandeurs d’asile | 21 |
| La connaissance du français des personnes immigrantes..... | 22 |
| La régionalisation de l’immigration..... | 26 |
| 8. Les actions gouvernementales des dernières années et celles à venir en matière d’immigration..... | 27 |
| La réforme du PEQ..... | 27 |
| Système de déclaration d’intérêt et invitations par classement..... | 28 |
| Trois programmes pilotes d’immigration permanente | 28 |
| Le Programme spécial des demandeurs d’asile en période de COVID-19 | 28 |
| Un accompagnement soutenu des personnes et des collectivités | 29 |
| Offre de services aux entreprises | 31 |
| Des actions concrètes pour reconnaître les compétences des personnes immigrantes | 31 |
| Réforme à venir de l’ensemble des programmes d’immigration économique | 32 |
| La création de Francisation Québec, un virage historique..... | 34 |

| | |
|--|-----------|
| 9. Les enjeux actuels associés à l’immigration au Québec | 35 |
| La démographie du Québec - Un vieillissement accéléré | 35 |
| Le poids démographique du Québec dans le Canada | 36 |
| La main-d’œuvre disponible au Québec pour répondre aux impératifs de l’activité économique..... | 37 |
| Les délais avant l’admission | 37 |
| L’immigration en soutien au développement des régions..... | 38 |
| Les demandeurs d’asile | 39 |
| La capacité d’accueil et d’intégration..... | 40 |
| L’accès pour les personnes immigrantes à des emplois à la hauteur de leurs compétences | 41 |
| 10. Les orientations de la Planification de l’immigration au Québec pour la période 2024-2027 | 43 |
| Les orientations proposées | 43 |
| Les admissions projetées..... | 52 |
| 11. Conclusion..... | 55 |
| 12. Annexe | 57 |
| Principaux résultats de la Planification pluriannuelle de l’immigration pour la période 2020-2022 | 57 |
| Le Plan d’immigration 2023..... | 64 |
| 13. Références bibliographiques | 65 |

Mot du premier ministre du Québec



Comme premier ministre du Québec, ma première responsabilité est de protéger et de promouvoir la langue française. Or, depuis plusieurs années déjà, on constate un déclin important de notre langue commune, particulièrement dans la région de Montréal. Nous avons le devoir d'inverser la tendance. Notre politique d'immigration joue un rôle important à cet égard et c'est la raison pour laquelle nous nous proposons de rendre obligatoire la maîtrise du français comme préalable à l'octroi d'un Certificat de sélection du Québec pour les immigrantes et immigrants économiques. Notre objectif est d'atteindre rapidement une proportion de 96 % de personnes connaissant le français parmi les requérantes et requérants principaux de cette catégorie d'immigration. C'est du jamais vu et c'est très ambitieux, mais nécessaire pour assurer la pérennité du français au Québec.

Dans le contexte économique actuel, l'immigration constitue également un levier, mais pas le seul, pour pourvoir des postes vacants, particulièrement dans des secteurs stratégiques. Nous devons miser sur une immigration plus adaptée à nos besoins, afin de pourvoir des postes vacants, dans toutes les régions du Québec. Pour y arriver, il convient d'accroître nos efforts en matière de régionalisation de l'immigration, d'autant plus que cette stratégie permet aussi d'intégrer efficacement les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants à la culture québécoise.

Il est essentiel que le nombre d'immigrantes et d'immigrants permanents que nous allons accueillir au cours des prochaines années tienne compte de notre capacité d'accueil ainsi que de la présence accrue de travailleuses et de travailleurs temporaires, d'étudiantes et d'étudiants étrangers et de personnes qui demandent l'asile. Notre objectif est donc d'augmenter le nombre d'immigrantes et d'immigrants choisis par le Québec selon nos conditions et en fonction de nos besoins.

Les étudiantes et étudiants étrangers diplômés de nos programmes francophones nous apparaissent comme des candidats idéaux. Étant donné que ces personnes possèdent un diplôme québécois, qu'elles sont jeunes et qu'elles vivent déjà ici, en français, depuis plusieurs années, elles constituent un bassin exceptionnel où recruter de nouveaux Québécois et de nouvelles Québécoises.

Pour que notre nation puisse se projeter dans l'avenir, et que nos nouvelles concitoyennes et nouveaux concitoyens puissent s'intégrer pleinement à la culture québécoise, la maîtrise du français est un incontournable, tout comme l'adéquation avec nos besoins économiques et l'enracinement dans toutes les régions du Québec. C'est ce que notre gouvernement souhaite mettre en place dans les prochaines années.

A handwritten signature in black ink, reading "François Legault".

François Legault

Premier ministre du Québec

Mot de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration



Pour décrire les orientations que nous proposons en matière d'immigration, j'aime prendre l'exemple d'un « Y ». Une des branches représente l'économie et la main-d'œuvre dont nous avons besoin tandis que l'autre est constituée de la langue française et de la francisation. Ces deux branches doivent converger. Et là où elles se rejoignent, elles forment le tronc solide sur lequel doit reposer notre politique d'immigration. Un tronc qui combine nos besoins en main-d'œuvre et nos besoins en matière de langue française. Un tronc qui doit prendre racine dans l'ensemble des régions du Québec.

L'immigration est une responsabilité complexe, mais qui constitue une richesse pour le Québec. Notre nation peut être fière de sa longue tradition d'accueil de personnes venues des quatre coins du monde, qui ont marqué durablement la culture québécoise et contribué à notre avancement collectif. J'ai le plus grand respect pour ces personnes qui décident de quitter leur pays d'origine afin de s'investir dans un parcours d'immigration. Ces personnes choisissent le Québec comme endroit pour construire une vie meilleure, à la fois pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Cette démarche demande du courage, de la détermination et une bonne dose de résilience.

Depuis ma nomination comme ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, j'ai organisé des rencontres régionales à travers le Québec pour discuter avec les acteurs politiques, économiques et sociaux dans le but de connaître leurs attentes, les défis auxquels ils font face et dresser un état de situation. La présente consultation, qui porte sur la planification de l'immigration permanente au Québec pour la période 2024-2027, s'inscrit dans la même logique et vise à donner des bases solides à notre politique d'immigration.

Nous entendons sélectionner 96 % de personnes connaissant le français parmi les requérantes et requérants principaux dans le cadre de notre immigration économique, un objectif sans précédent. L'immigration a le potentiel d'être une solution au déclin du français et notre gouvernement mettra tout en œuvre au cours des prochaines années pour que ce soit le cas.

La mise en place de Francisation Québec, unique point de service gouvernemental pour les services d'apprentissage du français, favorisera leur accessibilité. Il s'agit d'une étape majeure pour que toutes les personnes qui se joignent à nous soient capables de maîtriser le français.

Pour que l'immigration puisse profiter plus équitablement à toutes les régions du Québec, nos efforts de régionalisation devront être accentués. Les besoins en main-d'œuvre, que les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants peuvent atténuer dans certains domaines stratégiques, sont présents partout sur le territoire. Les régions du Québec offrent aux personnes issues de l'immigration une qualité de vie qui leur permet de s'intégrer, de vivre et de travailler en français,

tout en dynamisant les économies régionales. Pour en profiter pleinement, il faudra redoubler d'efforts pour renforcer notre capacité d'accueil, notamment en matière de logement.

Les orientations mises de l'avant dans le présent document de consultation sont appelées à évoluer à la suite de la consultation et c'est pourquoi j'appelle l'ensemble de la société civile ainsi que les groupes concernés à se prononcer. Votre participation nous permettra de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'immigration à l'image des aspirations et des besoins des Québécoises et des Québécois.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine Fréchette'.

Christine Fréchette

Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

3. Introduction

Au Québec, l'immigration sert trois objectifs principaux. D'abord, elle constitue un apport économique important qui permet d'accroître le bassin de main-d'œuvre et de combler des besoins dans certains secteurs stratégiques. Il s'agit également d'un devoir humanitaire pour le Québec que d'accueillir des personnes dans le besoin, notamment des personnes réfugiées qui fuient la guerre et la persécution. Finalement, l'immigration est aussi porteuse d'une richesse culturelle, qui a historiquement contribué à façonner la culture québécoise et qui continuera de l'enrichir dans l'avenir.

Depuis 1991, avec la signature de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le gouvernement du Québec procède à un exercice de planification pluriannuelle de l'immigration. Il fixe, sous la forme d'orientations pluriannuelles, le nombre d'immigrantes et d'immigrants permanents que l'on prévoit admettre, ainsi que la composition de l'immigration que le Québec souhaite accueillir dans les années à venir. Depuis 2004, ces exercices sont inscrits dans la *Loi sur l'immigration au Québec* qui prévoit qu'une consultation générale en commission parlementaire doit être menée au sujet des orientations pluriannuelles proposées avant leur approbation.

En tant que seul État francophone en Amérique du Nord, le Québec fait face à des réalités linguistiques et culturelles uniques sur le continent et il a le devoir de défendre cette spécificité qui fait sa fierté. Depuis plusieurs années, un déclin marqué du français est observé au Québec, et plus précisément dans la région métropolitaine. Alors que l'ensemble du gouvernement est mobilisé pour protéger et valoriser le statut du français au Québec, sa politique d'immigration doit également s'inscrire dans cet objectif et contribuer à inverser le déclin de la langue française.

Une des priorités qui s'imposent pour l'avenir de l'immigration au Québec est la régionalisation. Alors que la vaste majorité des nouveaux arrivants et arrivantes s'installent dans la région métropolitaine de Montréal, des besoins économiques et démographiques se font sentir dans toutes les régions qui sont, par ailleurs, à même d'offrir une intégration culturelle et linguistique réussie. Les efforts pour régionaliser l'immigration se sont intensifiés dans les dernières années, et ils se poursuivront afin d'atteindre pleinement cet objectif dans l'avenir.

En outre, le Québec reçoit un nombre important de travailleuses et de travailleurs temporaires ainsi que des étudiantes et étudiants étrangers. Bien que l'immigration temporaire ne fasse pas l'objet de la présente consultation, nous ne saurions en faire abstraction dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration permanente puisque la capacité d'intégration du Québec n'est pas illimitée.

Le cahier de consultation présente d'abord les responsabilités du Québec en matière d'immigration (section 4), la situation du français au Québec (section 5) ainsi que celle du marché du travail en lien avec l'immigration (section 6). La section 7 présente un portrait de l'immigration au Québec et la section 8, les actions gouvernementales des dernières années en matière d'immigration et celles qui sont à venir. La section 9 présente les enjeux actuels liés à l'immigration au Québec. Les orientations proposées pour la Planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2024-2027 sont présentées à la section 10 et les résultats de la dernière planification pluriannuelle de l'immigration sont présentés en annexe.

4. Les responsabilités du Québec en matière d'immigration

En vertu de la Constitution canadienne, les responsabilités en matière d'immigration sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces. L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (Accord Canada-Québec), entré en vigueur en 1991, encadre le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada.

L'Accord Canada-Québec permet au Québec d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de planification des niveaux d'immigration permanente, de sélection, d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes. Pour ces domaines, il définit ses politiques et ses programmes, légifère, réglemente et établit ses propres normes.

Cet accord reflète la volonté du gouvernement du Québec d'assurer une immigration et une intégration respectueuses du caractère distinct de la nation québécoise. Il reconnaît la maîtrise d'œuvre du gouvernement du Québec en ce qui a trait aux services d'accueil des personnes immigrantes et d'intégration linguistique, culturelle et économique des personnes résidentes permanentes au Québec. Le gouvernement fédéral s'est retiré de la prestation de ces services et verse au Québec une compensation financière pour lui permettre de mettre en œuvre ses propres programmes.

Au Québec, l'immigration comporte deux composantes : l'immigration permanente et l'immigration temporaire. La planification des volumes d'admission ne concerne que l'immigration permanente. Cependant, l'analyse de la capacité d'accueil du Québec doit aussi tenir compte de l'immigration temporaire et des demandes d'asile.

L'immigration permanente

L'immigration permanente est composée de trois grandes catégories : l'immigration économique, le regroupement familial et l'immigration humanitaire.

L'immigration permanente devrait contribuer à l'atteinte de divers objectifs comme la prospérité du Québec, la pérennité et la vitalité du français ainsi que le dynamisme des régions et le rayonnement international du Québec. De plus, l'immigration contribue à la diversité de la culture québécoise. Les caractéristiques, les compétences, les aspirations et les cheminements variés des personnes désirant s'établir au Québec constituent une véritable richesse pour la nation québécoise.

L'immigration économique

La sélection de l'immigration économique relève de la responsabilité exclusive du Québec qui détermine ses orientations selon ses choix de société et sa lecture de l'environnement socioéconomique. L'immigration économique vise notamment à répondre aux besoins du Québec pour accroître sa prospérité. Les personnes admises dans cette catégorie, soit les travailleuses et travailleurs qualifiés et les gens d'affaires, sont notamment sélectionnées en fonction de certaines caractéristiques socioprofessionnelles visant leur intégration rapide à la société québécoise, au marché du travail et au milieu des affaires.

Le regroupement familial

La catégorie du regroupement familial permet à des personnes citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes de se porter garantes d'un membre de leur proche parenté afin que cette personne et les membres de sa famille qui l'accompagnent s'établissent au Québec. Le Canada a la responsabilité de déterminer l'admissibilité et d'établir les critères de sélection qui s'y rattachent.

Le Québec est responsable d'étudier les demandes d'engagement présentées par les personnes domiciliées sur son territoire, d'établir les normes financières permettant d'évaluer leur capacité financière, d'assurer le suivi des engagements et d'en déterminer la durée.

L'immigration humanitaire

L'immigration humanitaire permet l'établissement au Québec de personnes en situation particulière de détresse. Elle permet d'exprimer la solidarité internationale du Québec en répondant aux obligations internationales qui découlent notamment de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés. On compte dans cette catégorie :

- ▶ Les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger, prises en charge par l'État ou faisant l'objet d'un parrainage collectif ;
- ▶ Les personnes dont le statut de réfugié est reconnu à la suite d'une demande d'asile présentée sur le territoire ;
- ▶ Les personnes sélectionnées pour considérations humanitaires ou dans le cadre de programmes spéciaux.

Pour les personnes demandant la reconnaissance du statut de réfugié depuis l'étranger, le Canada détermine celles qui répondent à la définition de réfugié au sens de la Convention. Pour ces personnes, le Québec établit ses propres critères de sélection.

Pour les personnes se trouvant déjà au Canada qui présentent une demande d'asile, l'examen de la demande est réalisé par les autorités fédérales. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) détermine si la personne peut être reconnue comme réfugiée au sens de la Convention ou protégée en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27).

L'immigration temporaire

L'immigration temporaire est constituée principalement de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiantes et d'étudiants étrangers. Le nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires qui viennent au Québec dépend des besoins évolutifs des employeurs québécois.

Les personnes venues combler les besoins de main-d'œuvre des entreprises du Québec peuvent, si elles répondent aux exigences, dont celles reliées à la maîtrise du français, faire une demande de sélection permanente pour s'établir au Québec, grâce notamment au Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Cette possibilité est également offerte aux personnes diplômées du Québec respectant les critères du programme.

Encadré 1 : Les programmes d'immigration temporaire

Deux programmes d'immigration temporaire permettent la venue de travailleuses et de travailleurs étrangers au Québec : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme de mobilité internationale (PMI). Les étudiantes et étudiants étrangers viennent quant à eux au Québec grâce au Programme des étudiants étrangers (PÉE). Le PTET tout comme le PÉE sont des programmes fédéraux administrés conjointement avec le Québec tandis que le PMI est sous la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral.

Dans les dernières années, des mesures d'assouplissement ont été mises en place dans le but de faciliter l'arrivée de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises du Québec.

Le nouveau Programme de mobilité internationale plus (PMI+) est entré en vigueur en 2022. Il permet, grâce à l'octroi d'un permis de travail ouvert d'une durée maximale de trois ans, d'accélérer l'arrivée des personnes qui en font la demande. Pour se qualifier, elles doivent détenir un Certificat de sélection du Québec délivré dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) ou du Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels et résider à l'extérieur du Québec dans l'attente de la résidence permanente.

Afin de répondre rapidement et efficacement aux besoins en main-d'œuvre, des assouplissements ont également été apportés au PTET pour permettre notamment d'augmenter la limite du nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires par lieu d'emploi dans certains secteurs d'activité et d'inclure certaines professions peu spécialisées en forte demande à la liste des professions admissibles au traitement simplifié. De plus, le gouvernement fédéral a accepté de mettre en place, dans le cadre du PMI, un permis de travail ouvert transitoire (PTOT) à l'intention de certaines personnes titulaires d'un Certificat de sélection du Québec à titre de travailleurs qualifiés qui séjournent sur le territoire en tant que travailleurs étrangers temporaires. Ces personnes doivent être en attente du traitement de leur demande de résidence permanente par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir reçu un accusé de réception régulier de leur demande attestant que celle-ci est en traitement. Le PTOT est d'une durée maximale de deux ans et peut être renouvelé pour 12 mois.

L'admission des personnes immigrantes à titre permanent

Le gouvernement fédéral est responsable de l'admission des personnes immigrantes au Canada. Il accorde donc le statut de résident permanent, notamment aux personnes qui ont été sélectionnées par le Québec. En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27), une personne ne peut être admise au Canada que si elle n'est pas interdite de territoire, notamment pour des motifs reliés à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

La relation avec le gouvernement fédéral

Comme le prévoit l'Accord Canada-Québec, le gouvernement fédéral ne peut faire abstraction des objectifs du Québec en matière d'immigration.

Le gouvernement du Québec a clairement exprimé son souhait que l'immigration devienne l'une des solutions pour lutter contre le déclin du français, particulièrement à Montréal. Il compte sur le gouvernement fédéral pour qu'il démontre une sensibilité accrue à cet égard, en s'assurant notamment que les taux d'admission d'étudiantes et d'étudiants africains francophones soient rehaussés. Des améliorations ont été observées à la fin de l'année 2022, mais comme il s'agit d'un bassin de recrutement stratégique une attention particulière devrait lui être accordée par les services fédéraux, afin que le pourcentage d'acceptation des candidatures soit rehaussé.

Dans la même veine, le Québec s'attend également à ce que les orientations fédérales en matière d'immigration soient plus soucieuses de leur impact sur la seule nation francophone en Amérique du Nord. En ce sens, l'annonce de la volonté fédérale d'accueillir 500 000 personnes immigrantes permanentes par année semble avoir été prise sans considération de l'impact qu'aurait cette politique notamment sur la situation du Québec au sein du Canada et des déséquilibres potentiels au sein de la fédération. En ce sens, le fait qu'en 2022 le Canada ait accueilli un million d'immigrants, c'est-à-dire plus que jamais auparavant dans son histoire, laisse perplexe. Un changement démographique de cette ampleur soulève d'importants enjeux et commande la tenue de réflexions et de discussions ainsi qu'une planification préalable de la part des gouvernements concernés, y compris du Québec.

Comme on le verra dans ce document, l'immigration temporaire a pris une ampleur accrue depuis quelques années. Davantage de travailleuses et de travailleurs temporaires et d'étudiantes et d'étudiants sont entrés au Québec, sans compter la hausse importante que l'on a connue au cours des dernières années du nombre d'individus demandeurs d'asile. Bien que ce type d'immigration ne fasse pas l'objet de la présente consultation, l'augmentation de l'immigration temporaire entraîne des conséquences qui influenceront les choix que le Québec devra faire en matière d'immigration permanente. On est donc en droit de s'attendre à ce que le gouvernement fédéral soit sensible aux conséquences de ses choix en la matière sur les équilibres sociolinguistiques et économiques du Québec. Même si le Québec a pu obtenir des aménagements dans certains programmes, on pourrait s'attendre à ce que le gouvernement du Canada en fasse plus et le fasse mieux.

C'est dans cette optique que s'inscrit la volonté du Québec de rapatrier la gestion complète du programme des travailleurs étrangers temporaires afin de pouvoir en moduler les paramètres et ainsi assurer une meilleure adéquation avec les programmes d'immigration économique permanente. Tout en poursuivant cet objectif, le Québec maintient ses efforts pour simplifier et améliorer, à court terme, la gestion de ce programme.

5. La situation du français au Québec

Évolution

Alors que le français est la seule langue officielle du Québec, sa vitalité doit être soutenue étant donné sa situation dans une Amérique du Nord majoritairement anglophone. La grande majorité des indicateurs des plus récents recensements pointent dans la direction d'un déclin accéléré du français au cours des dernières années.

L'Office québécois de la langue française tire plusieurs constats en comparant les recensements de 2016 et de 2021¹, notamment sur le français comme langue maternelle (de 77,1 % à 74,8 %) et sur l'évolution des groupes linguistiques basés sur la langue parlée à la maison :

- ▶ La proportion de personnes qui parlent le plus souvent le français à la maison a diminué, passant de 79,0 % à 77,5 % au Québec et de 49,8 % à 48,3 % sur l'île de Montréal ;
- ▶ La proportion de personnes qui parlent le plus souvent l'anglais à la maison a augmenté, passant de 9,7 % à 10,4 % ;
- ▶ La proportion de personnes qui parlent le plus souvent une autre langue que le français ou l'anglais a aussi augmenté, passant de 7,3 % à 7,9 %.

Parmi la population allophone du Québec, 18,2 % déclarent parler régulièrement le français à la maison, contre 11,1 % pour l'anglais.

Au sein de la population issue de l'immigration, la proportion de personnes déclarant parler le plus souvent le français à la maison a connu une progression entre 2016 et 2021, passant de 33,2 % à 36,4 %. Cependant, c'est la tendance inverse qui a été constatée parmi la population de résidentes et de résidents non permanents (de 44,2 % à 39,7 %)².

Concernant la connaissance déclarée du français et de l'anglais lors du recensement, la proportion de Québécoises et de Québécois déclarant être capables de soutenir une conversation en français a légèrement diminué entre 2016 et 2021 (de 94,3 % à 93,7 %). Parmi eux, les trois quarts des personnes qui ont une langue maternelle autre que le français et l'anglais (75,3 %) ont déclaré être capables de soutenir une conversation en français en 2021. De plus, les gens connaissant uniquement l'anglais ont été proportionnellement plus nombreux en 2021, soit une progression de 0,7 point de pourcentage. Enfin, la proportion de personnes se déclarant bilingues français-anglais a connu une hausse, passant de 44,5 % en 2016 à 46,4 % en 2021.

Parmi les facteurs qui expliquent « la croissance du poids démographique des locuteurs de l'anglais au Québec », Statistique Canada mentionne le fait que la population de langue anglaise

¹ Feuillelet d'information : Caractéristiques linguistiques de la population du Québec en 2021, Office québécois de la langue française, 2022 : https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2022/Feuillelet_Car-ling-pop-Quebec-2021.pdf

²Pour 2022, voir : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021, tableau 98-10-0301-01. Pour 2016, voir : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, tableau 98-400-X2016194.

est en moyenne plus jeune, ainsi que certaines tendances migratoires récentes, parmi lesquelles l'augmentation importante du nombre de résidentes et de résidents non permanents depuis 2016 et l'amélioration du solde migratoire interprovincial³.

Le seul indicateur du recensement qui permet de mesurer l'usage public d'une langue est la langue utilisée le plus souvent au travail au Québec. Dans l'ensemble de la population, la proportion de personnes déclarant utiliser le français le plus souvent a continué de diminuer en 2021 pour s'établir à 79,7 %, tandis que celle de l'anglais a grimpé à 13,9 %⁴. Parmi les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration permanente, ils étaient plus nombreux (de 55,7 % en 2016 à 61,4 % en 2021) à utiliser le plus souvent le français seul au travail⁵. Dans toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Québec, la tendance à la hausse du français comme langue utilisée le plus souvent par les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration a aussi été constatée, dont dans la RMR de Montréal (de 52,6 % à 58,6 %)⁶.

Enfin, au sein de l'immigration récente, les travailleuses et travailleurs arrivés entre 2011 et 2021 (61,5 %) et entre 2001 et 2010 (64,4 %) avaient tendance à utiliser le plus souvent le français seul au travail dans une plus grande proportion en 2021 que les personnes arrivées avant 1980 (51,7 %) ou entre 1980 et 1990 (59,2 %).

D'autres indicateurs issus d'enquêtes de l'Office québécois de la langue française nous renseignent sur l'usage public des langues par la population immigrante au Québec au cours des dernières années. En ce qui concerne la langue utilisée le plus souvent dans l'espace public, une des études de l'Office montrait que les personnes nées à l'extérieur du Canada utilisaient moins souvent le français (58,9 %) dans l'espace public au Québec en 2016, en comparaison avec les personnes nées au Québec (83,8 %)⁷. Les personnes nées à l'extérieur du Canada qui parlaient le plus souvent le français à la maison utilisaient davantage cette langue dans l'espace public (82,1 %) que les personnes nées à l'extérieur du pays qui parlaient le plus souvent l'anglais à la maison (11,8 %). Parmi les personnes nées à l'extérieur du Canada, celles résidant depuis 10 ans ou moins au Québec utilisaient davantage le français (71,8 %) dans l'espace public que celles qui y résidaient depuis 21 à 40 ans (55,9 %) ou depuis 41 ans et plus (44,7 %).

Le fait que les personnes issues de l'immigration récente utilisent davantage le français dans l'espace public est une donnée encourageante. Cependant, il est observé que les personnes immigrantes choisies par le Québec utilisent davantage le français, tandis que l'immigration non

³ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220817/dq220817a-fra.htm>

⁴ Feuillet d'information : Caractéristiques linguistiques de la population du Québec en 2021, Office québécois de la langue française, 2022 : <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2022/langues-utilisees-travail-2021.pdf>

⁵ https://statistique.quebec.ca/fr/document/langue-de-travail/tableau/repartition-travailleuses-travailleurs-immigrants-selon-langue-utilisee-plus-souvent-travail#tri_tertr=A

⁶ Il importe de noter qu'en 2021, un changement dans l'ordre des questions posées au recensement sur la langue de travail (la question sur les langues utilisées régulièrement au travail venait désormais avant la question de la langue utilisée le plus souvent au travail) peut avoir eu des effets sur les comparaisons historiques. Selon Statistique Canada, « ce changement a eu pour effet de réduire la proportion de réponses multiples et d'augmenter la proportion de réponses uniques ». Il faut donc interpréter les résultats avec prudence. Voir : [\[https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-500/003/98-500-x2021003-fra.cfm\]](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-500/003/98-500-x2021003-fra.cfm).

⁷ <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2019/rapport-langue-publique-espace-public.pdf>

permanente contribue à l'augmentation du poids de l'anglais. Dans l'ensemble, on constate un déclin accéléré de l'usage du français au Québec.

Le rôle de l'immigration

La situation linguistique particulière du Québec complexifie les défis auxquels fait face le système d'immigration québécois, ainsi que les services gouvernementaux d'intégration et de francisation. Une immigration bien planifiée est une des solutions pour contrer le recul de certains indicateurs de l'usage du français au Québec. En outre, l'apprentissage du français par les personnes immigrantes qui ne le parlent pas à leur arrivée est une clé afin de trouver un emploi. Elles peuvent pour cela avoir recours aux diverses offres de cours du gouvernement du Québec.

Ainsi, l'avenir du français au Québec repose sur des mesures qui touchent un ensemble de domaines, incluant l'immigration. Des efforts doivent être faits dans toutes les sphères de la société pour promouvoir la connaissance et l'utilisation du français dans l'ensemble de la population, particulièrement à Montréal. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'a été sanctionnée, le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui visait à modifier la *Charte de la langue française* afin d'atteindre les objectifs suivants :

- ▶ Faire du français la seule langue officielle du Québec, la langue commune et la langue d'intégration des personnes immigrantes ;
- ▶ Renforcer le statut du français au Québec dans toutes les sphères de la société ;
- ▶ Assurer l'exemplarité de l'État dans l'utilisation du français ;
- ▶ Faire de la pérennité du français une priorité immuable du gouvernement du Québec ;
- ▶ Mettre en place des institutions neutres et fortes pour surveiller l'évolution du français au Québec ;
- ▶ Instituer Francisation Québec au sein du MIFI.

De plus, d'importants travaux ont mobilisé de nombreux ministères et organismes dans le déploiement des services d'apprentissage du français. En janvier 2023, le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française a été créé et placé sous la direction du ministre responsable de la Langue française. Le MIFI est un des six ministères impliqués dans ces travaux coordonnés par le ministère de la Langue française et qui permettront notamment de doter le Québec d'indicateurs et d'actions pour assurer l'avenir de la langue française.

6. Le marché du travail québécois et le rôle de l'immigration

L'état actuel du marché du travail et de l'économie du Québec

Au Québec, la situation sur le marché du travail est favorable aux personnes à la recherche d'un emploi. En 2022, le nombre de personnes en emploi est en hausse de 3,0 % et atteint plus de 4,4 millions. Ce niveau d'emploi constitue un sommet historique depuis 1976 et dépasse de 72 400 celui de 2019 (avant la pandémie)⁸.

Le taux de chômage a baissé de 1,8 point de pourcentage en 2022 pour s'établir à 4,3 %, soit son plus bas niveau observé depuis 1976, alors que le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans était en hausse de 1,9 point de pourcentage pour atteindre 77,5 % (75,6 % au Canada).

En 2022, les personnes issues de l'immigration permanente et temporaire ont surpassé leur niveau d'emploi d'avant la pandémie, atteignant respectivement 116 % et 133 % du niveau de 2019. La population native a atteint quant à elle 98 % de son niveau d'emploi de 2019. Au quatrième trimestre de 2022, le ratio était de 0,9 chômeur par poste vacant au Québec comparativement à 1,2 pour l'ensemble du Canada.

Ainsi, parallèlement à la reprise graduelle de l'activité économique au Québec en 2021, les conséquences négatives de la pandémie sur l'économie se sont estompées. En 2022, près de 130 000 emplois ont été créés parmi lesquels plus de 91 000 étaient à temps plein. Le nombre de personnes au chômage (199 100) a connu une baisse de 28,7 % comparativement à 2021. Il s'agit d'un creux historique⁹, car pour la première fois le nombre de personnes au chômage est sous la barre des 200 000. Les effets de la pénurie de main-d'œuvre demeurent palpables au Québec, comme le montrent les 216 695 postes vacants observés au quatrième trimestre de 2022, et ce, malgré la baisse d'un peu moins de 12 % par rapport au même trimestre de 2021. Le Québec affiche l'un des ratios de chômeurs et de postes vacants les plus faibles au Canada. Cette réalité démontre la vitalité du marché du travail et l'ampleur du manque de main-d'œuvre au Québec.

Cette situation joue en faveur des personnes à l'emploi ou en quête d'emploi, notamment pour les personnes immigrantes qui font leur entrée sur le marché du travail. En effet, le marché de l'emploi est très favorable aux personnes à la recherche d'un emploi, considérant que la main-d'œuvre se fait plus rare, et cette compétitivité entre les employeurs peut entraîner une amélioration des conditions d'emploi. Toutefois, une telle situation peut ralentir ou même empêcher la croissance des entreprises et, par conséquent, de l'économie québécoise.

⁸ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Bulletin mensuel du marché du travail au Québec, décembre 2022.

⁹ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Bulletin mensuel du marché du travail au Québec, décembre 2022.

Dans un contexte où le marché du travail québécois continuera d'être sous pression et les enjeux démographiques perdureront, comme la persistance de la baisse de la population en âge de travailler, des moyens doivent être mis en œuvre pour combler les besoins de main-d'œuvre. C'est là qu'entrent en jeu divers leviers comme l'automatisation et la recherche d'une plus grande productivité, le prolongement de la vie active, l'intégration au marché du travail de différents groupes qui en sont éloignés et la requalification de la main-d'œuvre. Les employeurs doivent également s'assurer d'offrir des conditions de travail favorisant l'attraction et la rétention des travailleuses et travailleurs. L'immigration aussi bien temporaire que permanente figure également parmi les leviers disponibles auxquels les employeurs et le gouvernement peuvent recourir pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les secteurs prioritaires.

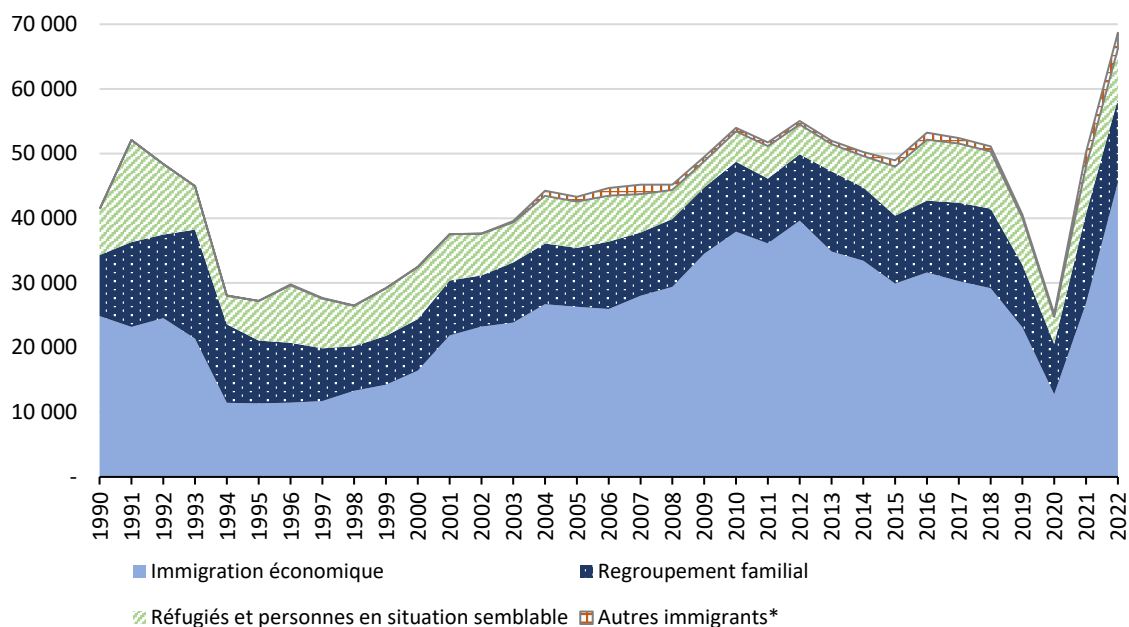
7. Le portrait de l'immigration au Québec

L'historique des niveaux d'immigration permanente

Les niveaux d'immigration ont connu des fluctuations depuis l'adoption de l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, en 1990, et la signature de l'Accord Canada-Québec, en 1991, comme l'illustre la figure 1. En 1991, le nombre de personnes immigrantes admises a été supérieur à 50 000, un résultat attribuable, en partie, au programme de Suppression de l'arriéré des revendicateurs du statut de réfugié (SAR). Dans les années suivantes, le nombre de personnes admises a diminué, pour s'établir à moins de 30 000 de 1994 à 1999, rejoignant ainsi les niveaux des années 80, avant de remonter dans la décennie 2000. De 2010 à 2018, les niveaux d'immigration sont demeurés relativement stables, soit autour de 52 000 personnes. Le nombre de personnes admises a ensuite diminué de 21 % de 2018 à 2019 pour s'établir à 40 565. Cette diminution reflétait l'engagement du gouvernement de réduire temporairement le nombre de personnes immigrantes admises en 2019 afin de mieux les accueillir et de les soutenir dans leurs démarches d'apprentissage du français et d'intégration. En 2020, la crise sanitaire et les restrictions de voyages qui en ont résulté ont particulièrement fait diminuer le niveau d'immigration, atteignant 25 227 personnes, soit le niveau le plus bas observé depuis 1986. En 2021, la crise sanitaire a également entraîné des conséquences sur le nombre d'admissions qui se sont établies à 50 275. En 2022, le nombre de personnes admises s'est élevé à 54 357 admissions régulières et à 14 347 admissions de rattrapage, pour un total de 68 704. Il est à noter qu'une proportion importante des personnes admises se trouvaient déjà sur le territoire avec un statut temporaire (personne travailleuse, étudiante et étudiant).

Depuis 1990, la variation du nombre de personnes immigrantes admises sur une base permanente dans la catégorie de l'immigration économique a suivi une tendance similaire à celle des niveaux d'immigration dans leur ensemble. Cette évolution reflète le fait que l'immigration économique est la principale composante de l'immigration permanente.

Figure 1 : Évolution du nombre de personnes immigrantes admises au Québec par catégorie, 1990-2022



Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille. Données préliminaires pour 2022.

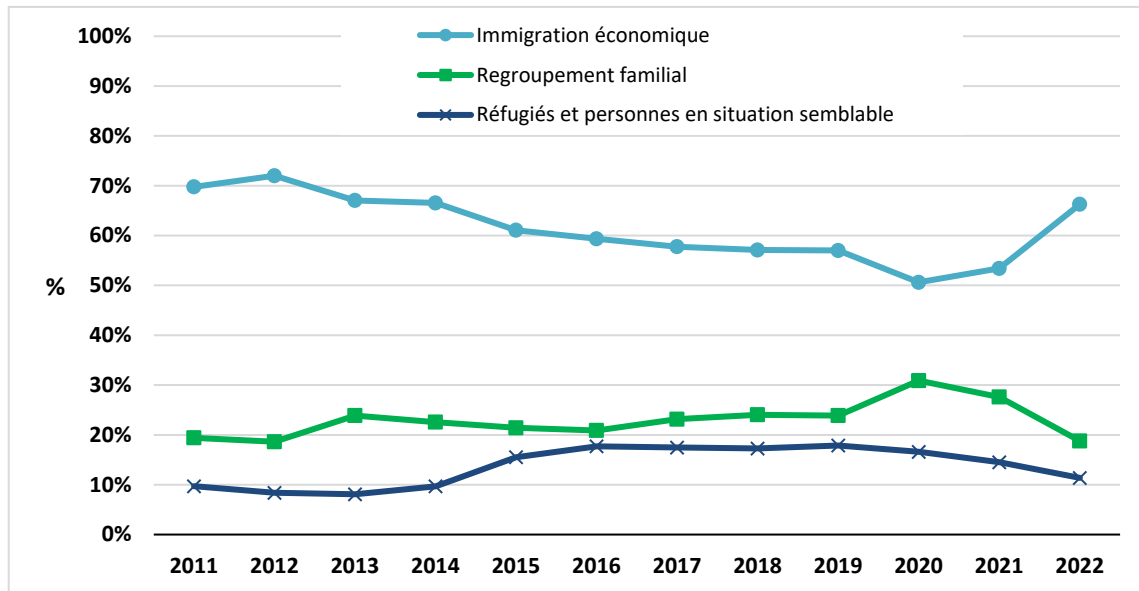
* Comprend diverses catégories particulières de personnes immigrantes admises pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

L'évolution de la composition de l'immigration permanente au Québec au cours des dix dernières années

Le portrait des personnes immigrantes et leur répartition par catégorie d'immigration permanente ont évolué au cours des dix dernières années au Québec.

Alors que la proportion de l'immigration économique se situait autour de 70 % en 2011, cette part a diminué à 57 % en 2019 et à 51 % en 2020. Les orientations établies par le gouvernement à la suite de la planification pluriannuelle 2020 à 2022 ont fait en sorte de rétablir une tendance à la hausse en faveur de l'immigration économique, dont la proportion est passée à 53 % en 2021 et à 66 % en 2022. L'immigration économique reste la catégorie d'immigration ayant le nombre et la proportion d'admissions les plus élevés.

Figure 2 : Évolution (en %) de la proportion des personnes immigrantes admises selon la catégorie d'immigration, dans l'ensemble de l'immigration, 2011 à 2022



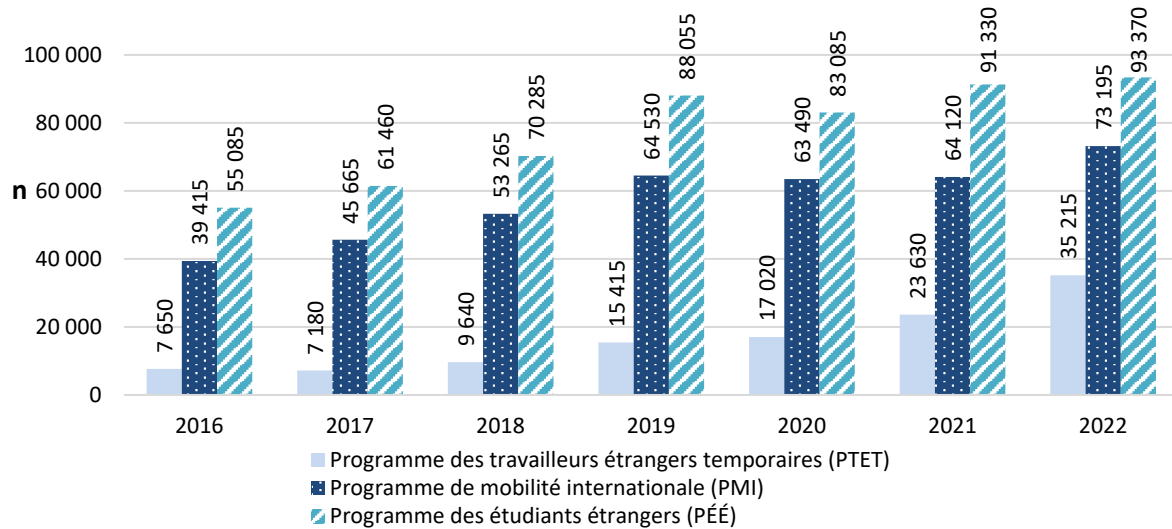
Données préliminaires pour 2022.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille. Banque de données sur les résidents permanents.

Une hausse importante de l'immigration temporaire

Une évolution marquante des dernières années concerne l'immigration temporaire. De 2015 à 2022, les établissements d'enseignement québécois ont accueilli un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants étrangers, tandis que les employeurs québécois ont fait de plus en plus appel aux travailleuses et aux travailleurs étrangers temporaires pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre. Après avoir enregistré des hausses annuelles depuis 2015, le nombre de titulaires d'un permis d'études a légèrement diminué en 2020, avant de reprendre sa croissance en 2021 et en 2022. Le nombre de titulaires d'un permis de travail valide au 31 décembre dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI) est plus élevé en 2022 comparativement aux années 2019 à 2021, notamment en raison des mesures mises en place par le gouvernement fédéral dans le cadre de la pandémie. Dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), la hausse s'est poursuivie en 2022 pour atteindre 35 215 titulaires de permis valide au 31 décembre. Les personnes travaillant dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) pèsent moins lourd dans le décompte des titulaires des permis valides au 31 décembre, puisque la quasi-totalité de ces travailleuses et travailleurs quittent le Québec chaque année, minimalement entre le 15 décembre et le 1^{er} janvier. Ainsi, en 2021 pour le PTAS, on compte 250 titulaires d'un permis valide au 31 décembre contre 6 300 titulaires d'au moins un permis délivré au cours de la même année. Les tendances sont presque les mêmes pour les années 2020 (395 contre 5 315) et 2019 (685 contre 6 025).

Figure 3 : Nombre de titulaires d'un permis valide au 31 décembre, PTET, PMI et PÉÉ, au Québec, 2016 à 2022



Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

Source : Ce rapport a été créé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données ouvertes d'IRCC. Les données ont été arrondies au multiple de cinq le plus près.

Alors que l'immigration temporaire est une responsabilité partagée avec le gouvernement fédéral, le Québec a obtenu des avancées importantes dans plusieurs programmes. Notamment, une entente a été conclue le 4 août 2021 relativement à la mise en œuvre d'assouplissements au PTET :

- ▶ La possibilité d'inclure des professions peu qualifiées à la liste de traitement simplifiée ;
- ▶ Des professions identifiées par le Québec ne nécessitant pas de qualification particulière sont exemptées des exigences d'affichage et de démonstration des efforts de recrutement ;
- ▶ À la signature de l'entente, la limite de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail est passée de 10 % à 20 %¹⁰ pour certains secteurs ;
- ▶ Le gouvernement fédéral a mis fin au refus de traitement des demandes dans certains secteurs d'activité.

L'entente se termine le 31 décembre 2023. Il est souhaité de convenir, d'ici le 31 décembre 2023, d'une nouvelle entente qui simplifiera davantage ce programme.

¹⁰ Le 4 avril 2022, elle a été augmentée à 30 % dans l'ensemble du Canada pour les services d'hébergement et de restauration et à 20 % pour les autres secteurs.

De plus, la création du Programme de mobilité internationale plus (PMI+) a été rendue possible grâce à la collaboration entre les gouvernements du Québec et du Canada. Il permet d'accélérer l'arrivée de travailleuses et de travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec, en attente de leur résidence permanente.

Enfin, le permis de travail ouvert transitoire (PTOT), fruit de demandes faites par le Québec auprès du gouvernement fédéral, est entré en vigueur en août 2021. Il permet aux travailleuses et aux travailleurs résidant au Québec et ayant reçu un CSQ d'obtenir un permis de travail ouvert en attendant l'obtention de leur résidence permanente.

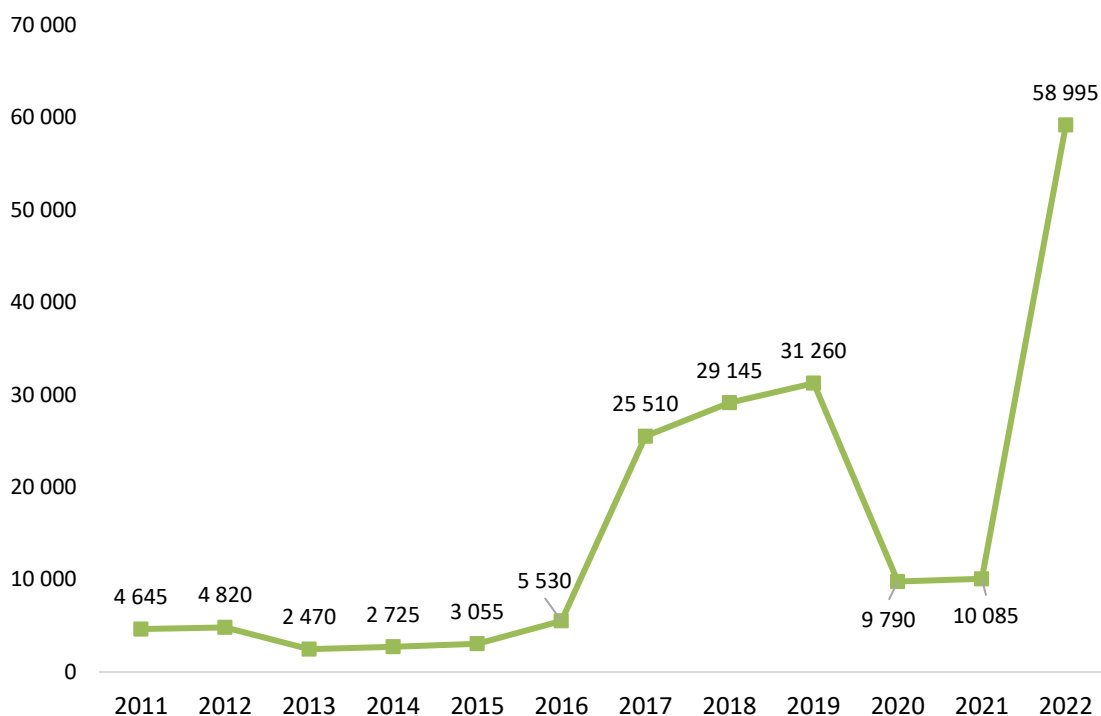
Les demandeurs d'asile

Une augmentation du nombre de demandeuses et de demandeurs d'asile est observée depuis quelques années. En effet, après une longue période de relative stabilité, le nombre de demandeuses et de demandeurs d'asile a augmenté de 461,3 % de 2016 à 2017. Par la suite, jusqu'à la fermeture des frontières au début de la pandémie de la COVID-19, en mars 2020, le nombre de demandeuses et de demandeurs d'asile a été en augmentation constante au Québec. Cette croissance a repris à la réouverture des frontières en décembre 2021, avec un sommet de 58 995 personnes en 2022, ce qui représente une hausse de 88,7 % comparativement à 2019.

Entre 2011 et 2016, le Québec recevait en moyenne 21,4 % des personnes déposant une demande d'asile au Canada. Cette proportion a presque doublé pour atteindre 49,7 % pour la période allant de 2017 à 2022, avec un sommet de 64,1 % en 2022.

Cet afflux important de demandeuses et de demandeurs d'asile n'est pas sans impact sur les services publics et l'accès au logement. Il fragilise ainsi la capacité du Québec d'accueillir convenablement les demandeuses et les demandeurs d'asile. C'est pourquoi le Québec a demandé au gouvernement fédéral de trouver des solutions pour gérer l'afflux d'arrivées au chemin Roxham. Ainsi, comme le Québec avait déjà accueilli 58 995 demandeuses et demandeurs d'asile en 2022, il a demandé au gouvernement fédéral de transférer vers d'autres provinces du Canada tous les demandeuses et demandeurs d'asile arrivant par le chemin Roxham et de trouver une solution afin de mettre fin à l'afflux des passages irréguliers par cette voie. Cela a été confirmé par la modification de l'Entente sur les tiers pays sûrs le 24 mars 2023.

Figure 4 : Évolution du nombre de personnes ayant déposé une demande d’asile au Québec selon l’année à laquelle la demande a été reçue, 2011 à 2022



Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), 31 janvier 2023.

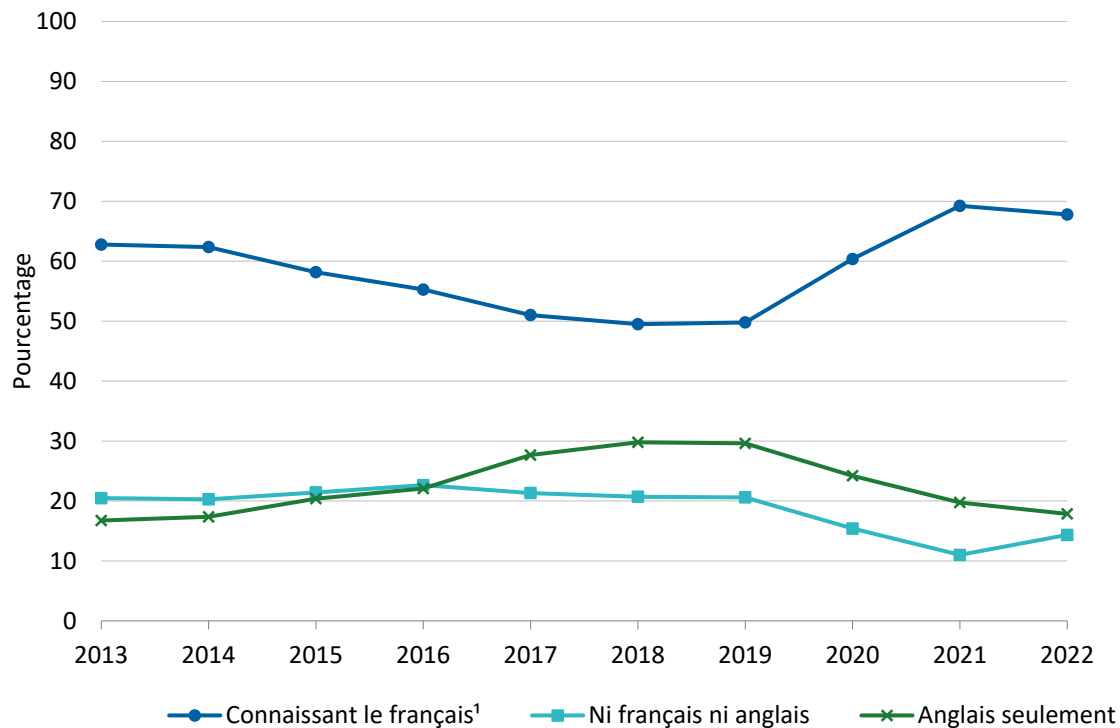
Compilation par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

La connaissance du français des personnes immigrantes

Le français est la langue officielle du Québec. Sa connaissance est une condition essentielle à une intégration réussie et à la pleine participation à la vie collective, tout en étant un facteur de cohésion sociale.

Au cours de la période 2013-2019, la proportion des personnes immigrantes admises et ayant déclaré connaître le français au cours du processus d’admission a baissé graduellement jusqu’à 50 % en 2019. À partir de 2020, un redressement a été observé avec une proportion des personnes immigrantes admises déclarant connaître le français de 69 % en 2021 et de 68 % en 2022. Cette hausse peut s’expliquer par la volonté du gouvernement, qui a été aidé par une part d’admissions beaucoup plus importante de personnes immigrantes vivant déjà au Québec et connaissant le français. Le contexte de la pandémie était moins favorable à l’admission des personnes encore à l’étranger et donc moins susceptibles de connaître le français. La voie qui consiste à admettre des personnes déjà installées au Québec est prometteuse pour augmenter le nombre de personnes immigrantes avec une maîtrise du français.

Figure 5 : Évolution (en %) de la connaissance déclarée du français et de l'anglais au cours du processus d'admission* par les personnes immigrantes admises au Québec, 2013 à 2022



* Connaissance linguistique déclarée dans le formulaire de demande de résidence permanente.

¹ La catégorie « Connaissant le français » comprend la connaissance du français seulement ainsi que la connaissance du français et de l'anglais.

Note : Le calcul du total et des pourcentages exclut l'information non disponible.

Données préliminaires pour 2022.

Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

Banque de données sur les résidents permanents.

De plus, les personnes immigrantes connaissant le français présentent un plus haut taux de rétention, c'est-à-dire qu'elles résident toujours au Québec plusieurs années après leur admission. En effet, selon les données sur la connaissance des langues officielles du Canada dans la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM)¹¹, les personnes qui ont déclaré connaître uniquement le français avant leur admission en 2015 ont le taux de rétention¹² le plus élevé en 2020, avec 94,7 %.

¹¹ Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) 2020.

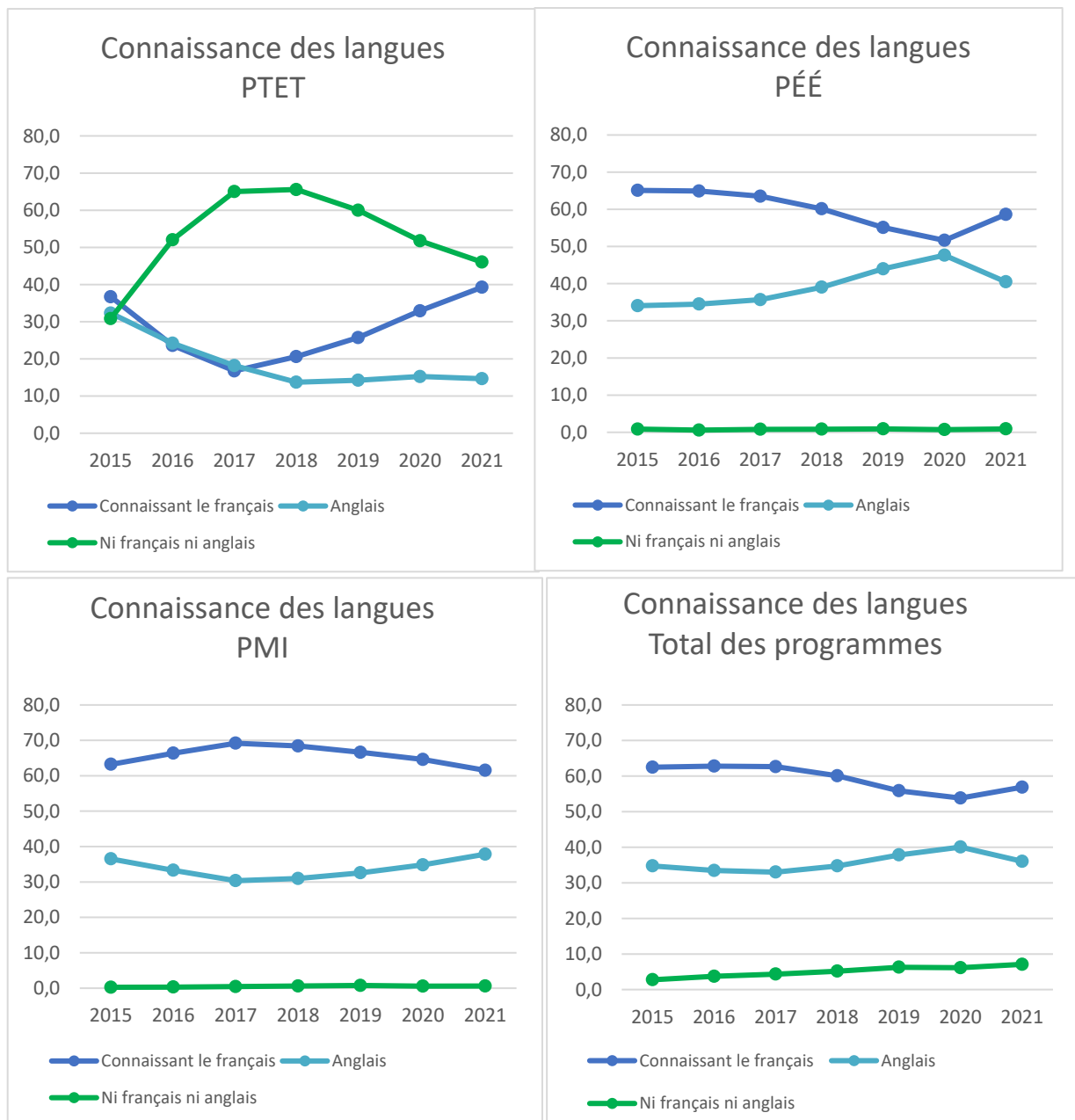
¹² Le taux de rétention a comme numérateur le nombre de personnes admises au Québec en 2015 et ayant fait leur déclaration de revenus avec une adresse se trouvant au Québec pour l'année d'imposition 2020, et comme dénominateur le nombre de personnes admises au Québec durant l'année 2015 et ayant fait une déclaration de revenus au Canada.

Quant aux personnes qui ont déclaré connaître le français et l'anglais, leur taux de rétention en 2020 est de 82,9 %. Ce taux s'avère inférieur à celui des personnes connaissant uniquement le français, mais avec un écart moins important (-11,8 points de pourcentage) que celui des personnes connaissant uniquement l'anglais (-26,2 points de pourcentage). En effet, le taux de rétention des personnes qui ont déclaré connaître uniquement l'anglais avant leur admission en 2015 était de 68,5 % en 2020.

Du côté de l'immigration temporaire (titulaires de permis valides du PTET, du PMI et du PÉÉ), l'évolution de la connaissance déclarée du français au cours du processus d'admission à titre de résidente ou de résident temporaire demeure plutôt stable entre 2015 et 2021, malgré une légère diminution à partir de 2019 et une augmentation en 2021. Ce sont surtout les titulaires de permis valides qui déclarent ne pas connaître le français ou l'anglais qui ont progressivement augmenté depuis 2005 (de 2,7 % à 7,1 % des titulaires d'un permis valide au 31 décembre).

Le graphique *Connaissance des langues – Total des programmes* (voir figure 6) permet de constater un léger redressement de la connaissance du français à partir de 2020, mais à un niveau très inférieur à celui de la proportion de francophones au Québec. De 2015 à 2019, la proportion d'étudiantes et d'étudiants étrangers ne connaissant pas le français a augmenté très rapidement au profit de l'anglais. Cette tendance s'est inversée à compter de 2020. De son côté, le Programme de mobilité internationale (PMI), entièrement géré par le gouvernement fédéral, montre une tendance inquiétante, avec une baisse du français et une hausse de l'anglais.

Figure 6 : Évolution (en %) de la connaissance du français et de l'anglais déclarée au cours du processus d'admission* pour les titulaires d'un permis valide au 31 décembre selon le programme, Québec, 2015 à 2021



* La catégorie « connaissant le français » regroupe les personnes qui ont déclaré « français » et « français et anglais ».

Note : Le calcul du total et des pourcentages exclut l'information non disponible.

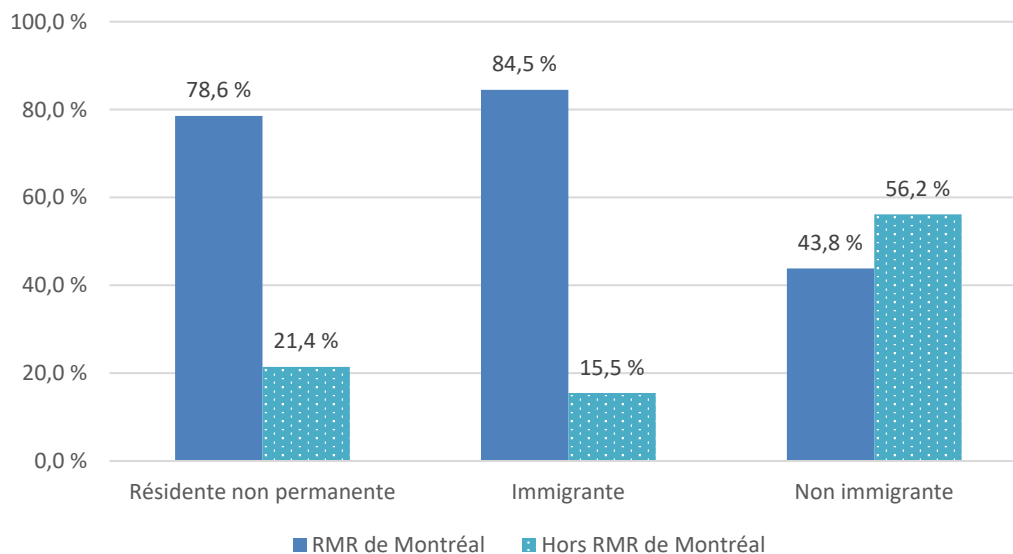
Source : Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d'IRCC pour le quatrième trimestre (T4) de 2021. Les données ont été arrondies au multiple de cinq le plus près.

La régionalisation de l'immigration

Selon le recensement de 2021, plus de 84,5 % des personnes immigrantes et 78,6 % des résidentes et résidents non permanents demeuraient dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal comparativement à 43,8 % des natifs¹³. Par comparaison, en 2016, la population immigrante (85,8 %) et la population immigrante non permanente (82,3 %) étaient alors proportionnellement plus nombreuses dans la RMR de Montréal. Ainsi, de 2016 à 2021, la proportion de personnes immigrantes domiciliées à l'extérieur du territoire de la RMR de Montréal a augmenté de plus d'un point de pourcentage (+ 32 660 personnes). La proportion de personnes immigrantes non permanentes domiciliées à l'extérieur de la RMR de Montréal a, pour sa part, augmenté de 3,7 points de pourcentage (+ 28 885 personnes).

Une progression se constate également au sujet de la région de destination visée des personnes qui sont admises au Québec. En 2016, il y avait 18,6 % de personnes immigrantes qui se destinaient à vivre à l'extérieur des régions de Montréal, Laval et Longueuil alors que la proportion s'élevait à 26,7 % en 2022 (+ 8,1 points de pourcentage). Aussi, parmi les personnes admises en 2014 et présentes au Québec en janvier 2016 (taux de présence), 20,0 % résidaient à l'extérieur de ces trois mêmes régions. Pour les personnes admises sept ans plus tard, soit en 2021, et présentes au Québec en janvier 2023, cette proportion passe à 31,5 % (+ 11,5 points de pourcentage).

Figure 7 : Répartition (en %) de la population québécoise selon le statut d'immigration* et selon le lieu de résidence, Québec, 2021



* Statistique Canada définit les résidentes et résidents non permanents ainsi : « les personnes originaires d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié (demandeurs d'asile). Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également compris, sauf si ces membres de la famille sont déjà citoyens canadiens, immigrants reçus ou résidents permanents. »

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2021, tableaux 98-10-0301-01 et 98-10-0307-01, disponibles en ligne. Compilation réalisée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 13 février 2023.

¹³ Statistique Canada, Recensement de la population de 2021, tableau 98-10-0301-01.

Parmi les titulaires d'au moins un permis de travail à des fins d'emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), la proportion de personnes se destinant à la région administrative de Montréal a diminué de moitié dans les dernières années, passant d'une moyenne de 20,8 % entre 2015 et 2019 à environ 10 % en 2020 et en 2021. Toutes les autres régions administratives du Québec ont vu leur proportion de titulaires d'au moins un permis de travail augmenter depuis 2020.

Parmi les titulaires d'au moins un permis d'études du Programme des étudiants étrangers (PÉE), la proportion de personnes se destinant à la région administrative de Montréal a légèrement diminué en 2021 (70,0 %) en comparaison avec la moyenne des années 2015 à 2019 (71,6 %). Parmi les régions administratives qui ont connu les augmentations les plus élevées de leur proportion de titulaires d'au moins un permis d'études du PÉE, on retrouve la Mauricie (de 3,0 % à 4,2 %), la Montérégie (de 2,7 % à 3,1 %) et le Centre-du-Québec (de 0,3 % à 0,8 %).

8. Les actions gouvernementales des dernières années et celles à venir en matière d'immigration

Dans un contexte de réforme, le gouvernement du Québec avait annoncé en 2018 sa volonté d'abaisser temporairement le nombre de personnes immigrantes admises en 2019 afin de mieux les intégrer à la société québécoise en leur offrant des services d'intégration et de francisation bonifiés. La réduction des niveaux d'immigration en 2019 a ainsi constitué une étape transitoire destinée à amorcer des actions efficaces et personnalisées au sein des systèmes de sélection, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

La réforme du PEQ

Entrée en vigueur le 22 juillet 2020, la réforme du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) avait pour objectifs de favoriser l'intégration à long terme des personnes immigrantes au marché du travail des personnes immigrantes, de mieux répondre aux besoins du marché du travail, de sélectionner des candidates et des candidats qui ont une connaissance du français et d'assurer une meilleure intégrité du programme. Les modifications ont consisté, principalement, en l'ajout de l'exigence d'une expérience de travail obtenue à la suite du programme d'études pour les diplômés du Québec et l'allongement d'un an de la durée de l'expérience de travail pour les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires. La réforme du PEQ a également mis fin à l'admissibilité des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires qui occupent des emplois peu ou pas qualifiés qui ne nécessitent généralement qu'un diplôme d'études secondaires ou pas de diplôme du tout, soit ceux de niveau C ou D dans la Classification nationale des professions de 2016. Une condition liée à la connaissance du français des conjointes ou des conjoints a été ajoutée et une modification aux moyens admissibles pour appuyer la connaissance du français a été effectuée.

Système de déclaration d'intérêt et invitations par classement

Depuis le 18 septembre 2018, les personnes intéressées à immigrer au Québec dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) doivent remplir et déposer un formulaire de déclaration d'intérêt (DI) dans le portail Arrima. Depuis le 4 juillet 2019, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a procédé à de nombreux exercices d'invitations à déposer une demande de sélection permanente dans le cadre du PRTQ.

Depuis le 14 juillet 2021, le Ministère a mis en place un système d'invitation par classement qui permet d'identifier les ressortissantes et les ressortissants étrangers présentant un fort potentiel d'intégration ou encore exerçant des professions ou des métiers précis et dont le profil est en adéquation avec les besoins socioéconomiques du Québec. Ainsi, les ressortissantes et les ressortissants étrangers sont invités selon un pointage permettant d'établir leur potentiel d'intégration socioprofessionnelle. Les critères d'invitation et leur pointage ont été établis de manière que les profils des ressortissantes et des ressortissants étrangers invités puissent répondre davantage aux besoins du Québec et aux besoins du marché du travail.

Les premières invitations sur la base du classement ont eu lieu le 12 août 2021. Ce sont 11 700 personnes qui ont été invitées au 31 décembre 2022. Parmi les personnes invitées par classement, 77 % exercent une profession visée par l'Opération main-d'œuvre, 89 % ont déclaré un niveau 7 et plus en test de français, 78 % sont âgées de 18 à 35 ans.

Trois programmes pilotes d'immigration permanente

En raison de la pénurie de main-d'œuvre au Québec dans certains secteurs, malgré le contexte de pandémie, le MIFI a mis en place trois nouveaux programmes pilotes en 2021 :

- ▶ Le Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire;
- ▶ Le Programme pilote d'immigration permanente des préposés aux bénéficiaires ;
- ▶ Le Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs des secteurs de l'intelligence artificielle (IA), des technologies de l'information et des effets visuels (TI/EV).

Le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19

Reconnaissant la contribution exceptionnelle des demandeuses et demandeurs d'asile travaillant dans le secteur de la santé et ayant donné des soins directs à la population durant la première vague de la pandémie, le gouvernement a mis en place le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19. Il a permis aux personnes admissibles de s'établir de façon permanente au Québec.

Ce programme a permis de sélectionner 3 240 personnes dont 1 393 en 2021 et 1 847 en 2022. L'ensemble des personnes sélectionnées devraient être admises d'ici la fin de l'année 2023.

Un accompagnement soutenu des personnes et des collectivités

La réforme et la modernisation du système d'immigration, amorcées par le gouvernement du Québec en 2018, ont contribué à améliorer l'offre de services du MIFI aux personnes, aux entreprises et aux collectivités.

- ▶ Un réseau régional a été mis en place par le MIFI. Il est désormais composé de 9 directions régionales et 73 antennes et réparties dans l'ensemble des régions du Québec. Ce réseau privilégie les quatre dimensions suivantes pour offrir des services de proximité :
 - Un accompagnement personnalisé des personnes immigrantes ;
 - Un accompagnement de proximité des entreprises ;
 - Une concertation avec les acteurs locaux et régionaux ;
 - Un accompagnement et un suivi du réseau des partenaires de services.

- ▶ Accompagnement Québec est un service du MIFI qui existe depuis 2019 et qui vise à faciliter et à accélérer les démarches d'installation, de francisation, de reconnaissance des compétences et d'intégration des personnes immigrantes, ainsi que leur participation à la société québécoise, en particulier au marché du travail. Ce service gratuit et volontaire offre une évaluation des besoins réalisée par des agentes et agents d'aide à l'intégration (AAI) présents dans toutes les régions administratives du Québec. Également, il offre un référencement adapté vers des organismes, des conseillères et des conseillers régionaux en reconnaissance des compétences (CRRC), des ministères partenaires, etc. Accompagnement Québec permet ainsi de coordonner les efforts des différents acteurs pour optimiser la réponse aux besoins exprimés par les personnes immigrantes.

- ▶ Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) est un programme qui subventionne les organismes communautaires qui offrent des services d'accueil et d'intégration auprès des personnes immigrantes. Il comporte cinq volets et vise à accélérer le processus d'intégration des personnes immigrantes en les soutenant dans leurs démarches d'installation et d'intégration, de manière qu'elles puissent participer pleinement à la vie collective et devenir des membres actifs de la société québécoise. Le Programme d'appui aux collectivités, lancé en octobre 2020, contribue, par l'engagement collectif de la société, à l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et de diverses minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec. Les activités et les projets financés visent à réunir les conditions propices à l'attraction, à l'établissement durable en région et à l'intégration de ces personnes. Ils visent à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines, à assurer la pleine participation à la vie collective, en français, des personnes immigrantes et diverses minorités ethnoculturelles et à contribuer à la lutte contre le racisme, l'intimidation et la discrimination pour favoriser un vivre-ensemble respectueux, égalitaire et inclusif.

- ▶ Le MIFI s'est doté d'un Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration dans le but de contribuer au développement économique, social et culturel des régions. Un de ses objectifs est d'encourager la migration primaire des personnes immigrantes en région, en les incitant à s'y établir dès leur arrivée au Québec.
- ▶ Afin de faciliter et d'accélérer leur intégration en français à la société québécoise dès leur arrivée, depuis le 1^{er} juillet 2022, un plus grand nombre de candidates et de candidats à l'immigration, notamment les personnes dans un domaine d'emploi prioritaire et les personnes à l'étranger qui détiennent un CAQ pour la Francisation en ligne, ont accès aux cours de français offerts gratuitement par le gouvernement du Québec, à davantage d'aide financière et à des démarches simplifiées :
 - Des services gouvernementaux de francisation pour les personnes immigrantes dont le domaine d'emploi est prioritaire sont disponibles dès l'étranger ;
 - L'offre de services en ligne est enrichie, même de l'étranger, avec la Francisation en ligne (FEL) avec tutorat pour les candidates et les candidats à l'immigration détenant un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ;
 - Les cours de français suivis à l'étranger auprès d'un partenaire en francisation sont admissibles au remboursement pour les personnes immigrantes temporaires qui détiennent un CAQ ;
 - Les allocations de participation et de transport pour les personnes suivant des cours de français sont bonifiées.
- ▶ En début d'année 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a forcé de nombreuses personnes originaires d'Ukraine à s'installer à l'étranger. La mise en place d'une autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine par le gouvernement fédéral a permis de faciliter la venue de ces personnes au pays à titre de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires. Des mesures d'accueil ont été déployées pour celles qui souhaitent s'installer au Québec, notamment :
 - Un accueil dès l'aéroport (information sur les services gouvernementaux offerts, hébergement temporaire d'urgence) ;
 - Une aide financière de dernier recours ;
 - L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire ;
 - La couverture complète du régime d'assurance maladie du Québec qui donne accès aux services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux ;
 - Un crédit d'impôt pour frais de garde ;
 - Des mesures et services d'emploi ;
 - Des cours de français ;
 - Les services d'intégration d'Accompagnement Québec.

Offre de services aux entreprises

En septembre 2018, le MIFI a mis en place une offre de services aux entreprises qui mise sur un accompagnement personnalisé de proximité par des conseillères et des conseillers en immigration régionale présents partout en région et, le cas échéant, par des conseillères et des conseillers en recrutement international. L'offre de services aux entreprises du Ministère, qui reconnaît l'apport des travailleuses et travailleurs étrangers, est développée en complémentarité avec l'offre gouvernementale d'accompagnement du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et d'Investissement Québec. Entre 2019 et 2022, environ 5 094 entreprises de toutes les régions ont bénéficié d'un accompagnement offert par le MIFI.

Le MIFI offre également des outils d'aide à l'embauche comme le Portail employeurs et les missions de recrutement à l'étranger Journées Québec.

Le Portail employeurs permet de mettre en relation des entreprises du Québec avec des travailleuses et des travailleurs étrangers ayant déclaré leur intérêt à immigrer au Québec. Il accélère la recherche, l'identification et la prise de contact avec des travailleuses et des travailleurs étrangers, qui sont au Québec ou à l'étranger, et dont le profil correspond aux professions visées par les entreprises.

Afin d'appuyer le recrutement de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires (TET), le MIFI met en place des actions ciblées pour soutenir le recrutement dans les professions identifiées par l'Opération main-d'œuvre dans les secteurs des technologies de l'information (TI), de la santé, de l'éducation, des services de garde, du génie et de la construction.

Pour répondre aux besoins de main-d'œuvre prioritaires, les activités de recrutement à l'international seront orientées davantage dans les secteurs et professions ciblés.

Des actions concrètes pour reconnaître les compétences des personnes immigrantes

Dans le cadre du dépôt du budget 2021-2022, le gouvernement du Québec a annoncé des mesures structurantes pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. Pour ce faire, il s'est doté d'un Plan d'action interministériel concerté avec les ministères de l'Éducation (MEQ), de l'Enseignement supérieur (MES), des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), de la Santé et des Services sociaux (MSSS), du Travail (MTRAV), de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), sous la coordination du MIFI, et en étroite collaboration avec l'Office des professions du Québec, le Conseil interprofessionnel du Québec et la Commission de la construction du Québec. Inscrites au Plan d'action, les mesures suivantes permettent d'offrir un continuum de services afin d'accélérer et d'améliorer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger :

- ▶ La prospection de nouveaux bassins de recrutement avec l'identification de systèmes éducatifs et de milieux d'exercices comparables à ceux du Québec ;

- ▶ Le soutien financier et l'accompagnement renforcé des organismes de réglementation et des ordres professionnels pour l'amélioration des pratiques, notamment avec la révision du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC) ;
- ▶ L'accompagnement personnalisé des personnes immigrantes en reconnaissance des compétences ;
- ▶ Le financement de l'élaboration et de l'offre de formations d'appoint et de stages ;
- ▶ Le soutien financier aux personnes immigrantes en démarche de reconnaissance des compétences ;
- ▶ Le soutien des employeurs du Québec pour l'évaluation des études effectuées à l'étranger.

Un projet de reconnaissance des compétences pour recruter 1 000 infirmières et infirmiers à l'international a été annoncé au début de l'année 2022. Grâce à un investissement de 65 millions de dollars, ce projet permettra à des infirmiers et des infirmières de pays francophones ciblés de s'établir dans les différentes régions du Québec. L'arrivée de ces personnes a commencé en 2022 et d'autres cohortes arriveront prochainement. Ce projet vise à accélérer la reconnaissance des compétences de candidates et de candidats francophones qui possèdent une expérience de travail comparable à celle des établissements de santé et des services sociaux et qui détiennent une formation en soins infirmiers similaire à celle offerte au Québec, par une formation d'appoint prescrite par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

Le Ministère offre également des services d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (12 282 avis rendus entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022). Ce service, demandé généralement par les personnes immigrantes, permet aux tiers – employeurs, organismes de réglementation, établissements d'enseignement, etc. – de mieux évaluer le niveau et le domaine d'études de diplômes obtenus à l'étranger.

Réforme à venir de l'ensemble des programmes d'immigration économique

Favoriser la rétention des étudiantes et des étudiants qui obtiennent un diplôme de programmes francophones en modifiant le Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Le gouvernement veut favoriser une plus grande rétention des personnes diplômées de programmes francophones. Ces candidates et candidats sont pour la plupart des jeunes déjà intégrés en français, souvent en emploi et établis au Québec depuis plusieurs années. Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) vise à faciliter le passage du statut temporaire au statut de résident permanent des étudiantes et étudiants étrangers diplômés du Québec ainsi que des travailleuses et travailleurs temporaires qualifiés. Le gouvernement veut leur offrir une voie rapide par des modifications au PEQ, volet « Diplômés du Québec », afin de faciliter et d'accélérer l'obtention de la résidence permanente. Les personnes candidates n'auraient plus à détenir l'expérience de travail exigée ni l'obligation d'être en emploi au moment de la demande.

La réforme du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)

Dans le cadre de la modernisation de son système d'immigration, le MIFI a entrepris une réforme du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) qui est intégré au système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (SDI). La réforme proposée du PRTQ a pour objectif de s'assurer de sélectionner des travailleuses et travailleurs qualifiés connaissant le français et aptes à exercer leur profession au Québec, et ce dans un délai raisonnable. La réforme permettra également de s'assurer que le programme contribue à la pérennité et à la vitalité du français au Québec.

La réforme du Programme des investisseurs

Le Programme des investisseurs a pour objectif de sélectionner des personnes qui contribueront au développement économique du Québec par l'apport de leurs capitaux et de leur expérience.

Le principal enjeu du programme est lié au faible taux d'établissement au Québec des personnes sélectionnées, ainsi qu'à leur très faible connaissance du français.

Par conséquent, le MIFI mettra en œuvre une réforme de ce programme afin d'en améliorer le taux d'établissement au Québec et de connaissance du français des personnes sélectionnées.

La révision du Programme des entrepreneurs

Le Programme des entrepreneurs a pour objectif de sélectionner des ressortissantes et des ressortissants étrangers qui contribueront au développement économique du Québec en créant, exploitant ou acquérant des entreprises. Dans un environnement où le français est la langue commune, une connaissance suffisante du français est nécessaire pour favoriser l'insertion de ces personnes dans le milieu des affaires, et ainsi augmenter les chances de réussite de leurs projets d'affaires.

Ce programme sera révisé afin de sélectionner des personnes qui ont les moyens et les compétences nécessaires pour mener à bien leurs projets d'affaires.

Le Programme des travailleurs autonomes

Le Programme des travailleurs autonomes a pour objectif de sélectionner des ressortissantes et des ressortissants étrangers qui contribueront au développement économique du Québec en exerçant leur profession à titre de travailleuses et de travailleurs autonomes. Afin que les personnes immigrantes puissent contribuer pleinement à la société québécoise et s'intégrer à leur nouvel environnement, la connaissance du français est primordiale.

Le MIFI modifiera ce programme afin de s'assurer de sa cohérence avec les autres programmes d'immigration d'affaires et de sa contribution à la vitalité du français.

Des ajustements au Programme du regroupement familial

Dans le cadre du regroupement familial, le Ministère agira de façon à mieux accompagner les garants et les garantes en matière de francisation et d'intégration des personnes parrainées.

La création de Francisation Québec, un virage historique

La pérennité du français demeure une priorité d'action immuable du gouvernement du Québec et exige une vigie constante, étant donné la situation particulière du Québec, seul État où le français est l'unique langue officielle en Amérique du Nord. Le gouvernement mise sur trois axes d'intervention :

- ▶ La sélection de personnes immigrantes qui maîtrisent le français ;
- ▶ Des services de francisation accessibles, performants et diversifiés ;
- ▶ La défense, la promotion et la valorisation de la langue française.

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022 et vise à modifier la *Charte de la langue française*. Une de ses dispositions phares est l'institution au sein du MIFI de Francisation Québec, unique point d'accès gouvernemental pour les services d'apprentissage du français. Avec Francisation Québec, le gouvernement entend faciliter les démarches des individus et des entreprises en les dirigeant vers le service le mieux adapté à leurs besoins – cours de français en classe, en milieu de travail ou en ligne, ou encore spécialisés par domaine d'emploi. Les cours de français, à temps complet ou à temps partiel, sont entièrement gratuits pour les personnes domiciliées au Québec et les personnes à l'étranger détentrices d'un Certificat de sélection du Québec ou d'un Certificat d'acceptation du Québec (CSQ ou CAQ).

Francisation Québec est responsable de conduire et de gérer l'action gouvernementale en matière de services d'apprentissage du français destinés :

- ▶ Aux personnes domiciliées au Québec qui ne sont pas assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire (personnes immigrantes, anglophones et autochtones) ;
- ▶ Aux personnes qui envisagent de s'établir au Québec ;
- ▶ Aux personnes au sein des entreprises, qu'elles soient d'origine immigrante ou citoyennes canadiennes de naissance.

Plus précisément, Francisation Québec est responsable de :

- ▶ Coordonner et offrir des services d'apprentissage du français en classe, en milieu de travail et en ligne, à temps plein et à temps partiel ;
- ▶ Déterminer les modalités d'inscription à ces services, du classement des personnes qui les reçoivent et d'évaluation de l'apprentissage du français ainsi que de la reddition de comptes à l'égard des services rendus ;
- ▶ Élaborer des services d'apprentissage du français dans les entreprises en collaboration avec l'Office québécois de la langue française et les mettre en place ;

- ▶ Développer des programmes, du matériel et des outils pédagogiques ;
- ▶ Favoriser la mise en place, par les prestataires de services de garde, d'activités visant l'apprentissage du français par les enfants ;
- ▶ Développer et mettre en œuvre des programmes visant à donner la possibilité de participer en français à la société québécoise.

9. Les enjeux actuels associés à l'immigration au Québec

La démographie du Québec - Un vieillissement accéléré

Le contexte démographique au Québec est caractérisé par un vieillissement prononcé de sa population. En effet, en 2022, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a dépassé pour la première fois celui des jeunes de moins de 20 ans. Au 1^{er} juillet 2022, 20,6 % de la population québécoise avait moins de 20 ans comparativement à 20,8 % pour le groupe des 65 ans et plus. Selon les projections, 25 % de la population québécoise serait âgée de plus de 65 ans en 2031 et cette proportion augmenterait à 27 % en 2066¹⁴. Par ailleurs, dès 2041, toutes les régions administratives du Québec compteront une proportion d'aînés plus élevée qu'en 2021, soit une hausse variant de 22 % à 72 %¹⁵. Cette accélération du vieillissement démographique est principalement causée par la baisse de la fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie.

La pandémie de la COVID-19 n'a pas modifié les enjeux démographiques à long terme au Québec. Cependant, une faible croissance de la population a été constatée en 2020 (+19 134), suivie d'un accroissement plus important en 2021 (+58 640)¹⁶. Cet accroissement de la population s'est fortement accentué depuis le début de 2022, si bien que la croissance démographique des six premiers mois de l'année a rejoint celle des niveaux observés avant la pandémie. Cette hausse se justifie principalement par les gains migratoires internationaux plus importants après la pandémie.

¹⁴ Institut de la Statistique du Québec, Bilan démographique du Québec, 4^e trimestre, édition 2022.

¹⁵ Institut de la Statistique du Québec, Bulletin sociodémographique, volume 26, numéro 4, juillet 2022.

¹⁶ Institut de la Statistique du Québec, Bilan démographique du Québec, 4^e trimestre, édition 2022.

Encadré 2 : L'immigration dans le contexte démographique actuel

Le vieillissement démographique se traduit par une diminution du bassin de travailleuses et de travailleurs potentiels, soit le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans. Selon les projections du scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec, divulguées en 2022, bien que le bassin de main-d'œuvre potentielle des personnes de 20 à 64 ans pourrait légèrement augmenter au Québec (+ 1,4 %) entre 2021 et 2041, plusieurs régions administratives devraient voir le leur diminuer. Par exemple, ce devrait être le cas de l'Abitibi-Témiscamingue (- 10 %), le Bas-Saint-Laurent (- 11 %), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (- 12 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (- 14 %) et la Côte-Nord (- 22 %).

Les personnes immigrantes étant généralement jeunes, le bassin de travailleuses et de travailleurs potentiels serait davantage restreint sans l'apport de l'immigration.

Le poids démographique du Québec dans le Canada

Le poids démographique du Québec dans le Canada est en baisse continue depuis plusieurs années, passant de 27,9 % en 1971 à 22,3 % au 1^{er} juillet 2022. Cette baisse s'explique principalement par une croissance démographique plus faible au Québec comparativement à la plupart des autres provinces.

L'Accord Canada-Québec balise le partage des responsabilités en matière d'immigration entre les gouvernements du Québec et du Canada. Il prévoit que le Québec puisse admettre un nombre de personnes immigrantes correspondant à son poids démographique comparativement aux cibles d'admission pour l'ensemble du Canada et qu'il peut dépasser ce nombre de 5 %.

Depuis quelques années, IRCC a adopté des seuils record d'immigration permanente, prévoyant jusqu'à 500 000 admissions en 2025. Ainsi, afin de maintenir son poids démographique au sein du Canada, le Québec devrait admettre annuellement plus de 100 000 personnes. En 2022, le Canada a admis un million de personnes (immigrantes temporaires et permanentes). Or, le Québec fait face à des enjeux particuliers, comme le déclin du français. La capacité d'accueil, d'intégration et de francisation propre au Québec est prise en compte dans l'élaboration des seuils d'immigration. Les seuils d'immigration établis par le Canada rendent donc plus difficile le maintien du poids démographique du Québec au sein du Canada.

Le gouvernement fédéral n'a toutefois pas précisé de quelle manière il comptait intégrer ce nombre important d'immigrants. De nombreux observateurs de partout au Canada ont soulevé d'importantes difficultés potentielles, notamment au niveau du logement.

La main-d'œuvre disponible au Québec pour répondre aux impératifs de l'activité économique

Le dernier exercice prévisionnel sur dix ans du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) prévoit que, sur l'ensemble de la période 2022-2031, environ 1,6 million d'emplois seront pourvus. L'essentiel de cette demande, soit un peu moins de 71 %, sera lié au remplacement¹⁷ de personnes qui auront quitté le marché du travail, alors qu'un peu plus de 29 % de ces emplois résulteront de la demande provenant de la création nette d'emplois résultant de l'activité économique¹⁸. Les besoins de main-d'œuvre demeureront donc importants au cours des prochaines années. En effet, le très faible taux de chômage et la relative stagnation de la population en âge de travailler sont autant de raisons qui contribueront à long terme au maintien du manque de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs stratégiques les plus touchés comme la santé, l'éducation, les services de garde éducatifs, la construction, le génie et les technologies de l'information.

La réforme prévue du PRTQ offre une occasion de mieux cibler les besoins spécifiques du marché du travail, notamment grâce au système de déclaration d'intérêt, intégré à la plateforme Arrima. Depuis 2018, les travailleuses et les travailleurs qualifiés qui souhaitent immigrer au Québec peuvent déposer une déclaration d'intérêt, en répondant à un bon nombre de questions sur leur profil socioéconomique. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le MIFI pourra inviter un nombre croissant de personnes ayant un profil permettant de répondre aux besoins identifiés sur le marché du travail, et ce, dans les différentes régions du Québec.

L'apport de plus en plus important d'étudiantes et d'étudiants étrangers détenant un diplôme francophone constituera de surcroît un bassin de main-d'œuvre inestimable.

Ainsi, en plus des nombreux leviers permettant de répondre aux besoins de main-d'œuvre du Québec, notamment les actions visant à intégrer au marché du travail les différents groupes qui en sont éloignés, le prolongement de la vie active, l'automatisation des procédés, l'amélioration de la productivité et la requalification, l'immigration aura un rôle important à jouer.

Les délais avant l'admission

Les délais du gouvernement fédéral avant l'admission des travailleuses et des travailleurs qualifiés ont porté atteinte à l'attractivité du Québec dans un contexte de vive concurrence internationale et canadienne en matière d'attraction de personnes immigrantes. Cette situation a constitué un obstacle, alors que le Québec fait face à une pénurie de main-d'œuvre dans différents secteurs d'activité, et ce, dans l'ensemble de ses régions.

¹⁷ Les besoins de remplacement de la main-d'œuvre ont des causes diverses : retraites, décès, maladies, mobilité professionnelle, etc.

¹⁸ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, État d'équilibre du marché du travail, édition 2022.

Toutefois, les efforts entrepris comme celui de la gestion de la demande et de la révision de certains programmes ont permis de réduire considérablement le délai projeté avant l'admission des travailleuses et des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec. Il est effectivement passé d'environ deux ans à la fin de l'année 2021 à environ un an à la fin de 2022. Cette diminution du délai s'explique par la réduction du nombre de travailleuses et de travailleurs qualifiés ayant une demande de résidence permanente en attente de traitement ou prêts à être admis. Ce nombre était d'environ 25 900 personnes à la fin de l'année 2022 alors qu'il était d'environ 50 500 personnes à la fin de l'année 2021, ce qui représente une baisse de 49 %. Cette diminution du délai avant l'admission replace le Québec comme une destination de choix pour l'immigration francophone à l'international.

Par ailleurs, le MIFI maintient son engagement de rendre en six mois une décision pour une demande de sélection permanente complète présentée dans le PRTQ et dans le PEQ.

Les exercices en gestion des demandes dans le cadre des programmes des gens d'affaires et du parrainage collectif d'une personne réfugiée à l'étranger ont permis de réduire les délais avant l'admission, mais ils demeurent longs, notamment dans le Programme des investisseurs. D'autres catégories d'immigration ont toujours des délais importants.

L'immigration en soutien au développement des régions

De nombreux efforts ont déjà été déployés afin de promouvoir la régionalisation de l'immigration au Québec. Malgré les progrès observés au cours des dernières années, l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions du Québec demeure un défi.

En effet, la majorité des travailleuses et des travailleurs qualifiés admis entre 2011 et 2020, soit 78,0 %, résidaient dans la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en 2022. Pourtant, les besoins de main-d'œuvre se font sentir dans l'ensemble des régions du Québec. De fortes pressions s'exercent et s'exerceront sur le marché du travail, particulièrement dans certaines régions et certains secteurs de l'économie.

Pour consolider l'installation et la rétention partout sur son territoire, le Québec misera de plus en plus sur les étudiantes et étudiants étrangers diplômés de programmes francophones, souvent dispensés dans ses régions. Puisque les étudiantes et les étudiants vivent généralement pendant plusieurs années sur le lieu de leurs études, ils y prennent racine et s'intègrent graduellement à leur communauté d'accueil, y compris au marché du travail.

D'ailleurs, le MIFI continue de faire pression auprès d'IRCC afin d'accroître le taux d'acceptation des étudiantes et des étudiants étrangers en provenance de l'Afrique francophone, à la suite du constat que leurs demandes de visas étaient rejetées de manière disproportionnée.

Le MIFI entend donc conjuguer ses efforts avec ceux des autres partenaires en vue de mettre en œuvre le Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration (PAMRI). Ce plan d'action contribuera au développement économique, social et culturel des régions. Ces trois objectifs sont de :

- ▶ Prioriser la régionalisation dès l'étranger en incitant les personnes immigrantes dont les compétences répondent aux besoins des régions à s'y établir dès leur arrivée au Québec ;
- ▶ Contribuer à l'attractivité des régions et au développement de collectivités plus accueillantes et inclusives afin d'inciter la régionalisation durable des personnes immigrantes ;
- ▶ Réviser et optimiser les programmes, les services et les mesures en matière de régionalisation afin d'accroître leur utilisation dans toutes les régions et de simplifier l'expérience client.

Dès l'automne 2023, une nouvelle mesure favorisera l'attraction d'étudiantes et d'étudiants étrangers qui étudieront, en français, dans un programme ciblé par l'Opération main-d'œuvre dans un établissement d'enseignement supérieur situé à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal. Cette mesure, parmi d'autres, permettra de soutenir le développement et la vitalité économique des régions dans les secteurs d'emploi connaissant une forte pénurie de main-d'œuvre. En partenariat avec les différents acteurs économiques régionaux, un bon arrimage entre les besoins de main-d'œuvre et les profils des personnes immigrantes peut favoriser le développement économique des différentes régions du Québec et ainsi contribuer à leur vitalité.

À cet égard, les représentations du Ministère à l'étranger, afin de soutenir la régionalisation de l'immigration économique, jouent un rôle actif en amont dans la promotion du Québec et de ses 17 régions administratives comme destinations de choix, notamment en présentant, dans le cadre de webinaires ou de séances d'information, les avantages socioéconomiques de s'y établir et en insistant sur les attraits particuliers de chacune afin d'en accroître la visibilité.

Les demandeurs d'asile

La levée des restrictions relatives à l'entrée au Canada liée à la pandémie de la COVID-19, en vigueur depuis mars 2020 jusqu'en novembre 2021, a occasionné en 2022 une augmentation très importante des demandeurs d'asile, dont la grande majorité (64,1 % des demandeurs d'asile au Canada) a été observée au Québec. Ainsi, 58 995¹⁹ personnes ont déposé une demande d'asile au Québec en 2022. Il s'agit d'une augmentation de près de 89 % par rapport aux 31 260 personnes ayant déposé une demande au Québec en 2019.

La quasi-totalité des demandes d'asile effectuées suivant une entrée irrégulière en territoire canadien étaient déposées au Québec, par le chemin Roxham, puisque l'Entente sur les tiers pays sûrs signée entre le Canada et les États-Unis ne s'y appliquait pas. Toutefois, depuis le 25 mars 2023, l'entente renégociée entre le Canada et les États-Unis s'applique maintenant à tous les points d'entrée terrestres.

¹⁹ Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), 31 janvier 2023.

Afin d'accueillir dignement les demandeurs d'asile et de les soutenir après des parcours souvent traumatisants, le Québec a mis en place une série de mesures dont l'hébergement temporaire, l'aide financière de dernier recours, l'aide à la recherche d'un logement, l'accès à des services sociaux et de santé, etc. Le Québec scolarise également les enfants, une obligation légale, mais aussi morale.

Les Québécoises et les Québécois ont une longue tradition d'accueil des personnes réfugiées et ils se font une fierté d'accomplir ce devoir humanitaire. Néanmoins, on ne peut faire abstraction du fait que le nombre grandissant d'individus demandeurs d'asile exerce une très forte pression sur les services publics ainsi que sur les organismes communautaires de première ligne qui offrent des services essentiels. En outre, il devient de plus en plus difficile de les loger dignement.

La capacité d'accueil et d'intégration

Une évaluation de la capacité d'accueil doit se faire en tenant compte, certes, de l'immigration permanente, mais également des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires, des étudiantes et des étudiants étrangers et des individus demandeurs d'asile. Aux cibles d'admissions permanentes s'ajoutent plus de 108 000 titulaires de permis de travail temporaires et 93 000 étudiantes et étudiants étrangers (31 décembre 2022). À cela s'ajoutent près de 60 000 demandes d'asile déposées en 2022. Ces personnes, y compris des familles avec enfants, doivent être accueillies dignement, humainement. Elles doivent disposer d'un toit et, à différents niveaux, avoir accès à des services publics.

À l'instar de tout autre groupe de la population, les personnes immigrantes utilisent des services publics (éducation, soins de santé, places en garderie subventionnée, transport, services d'intégration et de francisation, mesures d'aide à l'emploi, programme d'aide sociale ou de solidarité sociale) et doivent en plus se trouver un logement.

Ainsi, la capacité des services publics à servir de nouvelles personnes, à offrir une accessibilité au logement et au transport collectif doit être prise en considération dans la planification de l'immigration afin d'assurer la qualité des services à la population. De plus, l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées nécessite la mise en place par la société d'accueil d'une structure d'installation et d'intégration adéquate. Les seuils d'admission doivent donc être planifiés en accord avec l'objectif d'intégration des personnes immigrantes dans la société²⁰.

Or, déterminer la capacité d'accueil et d'intégration du Québec relève d'un exercice d'équilibre délicat et d'une analyse quantitative et qualitative de plusieurs éléments. Le processus de consultation publique, instauré au Québec dans le cadre de la planification pluriannuelle, permet notamment d'étendre la réflexion portant sur les niveaux d'immigration permanente aux différents acteurs et partenaires dans l'optique d'une décision éclairée.

Par ailleurs, l'accès au logement est devenu une préoccupation importante ces dernières années. Le taux d'inoccupation de logements locatifs était bas en 2022, soit 1,7 % à l'échelle du Québec.

²⁰ Intégrer les immigrants pour stimuler l'innovation au Québec, Canada (2020). Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

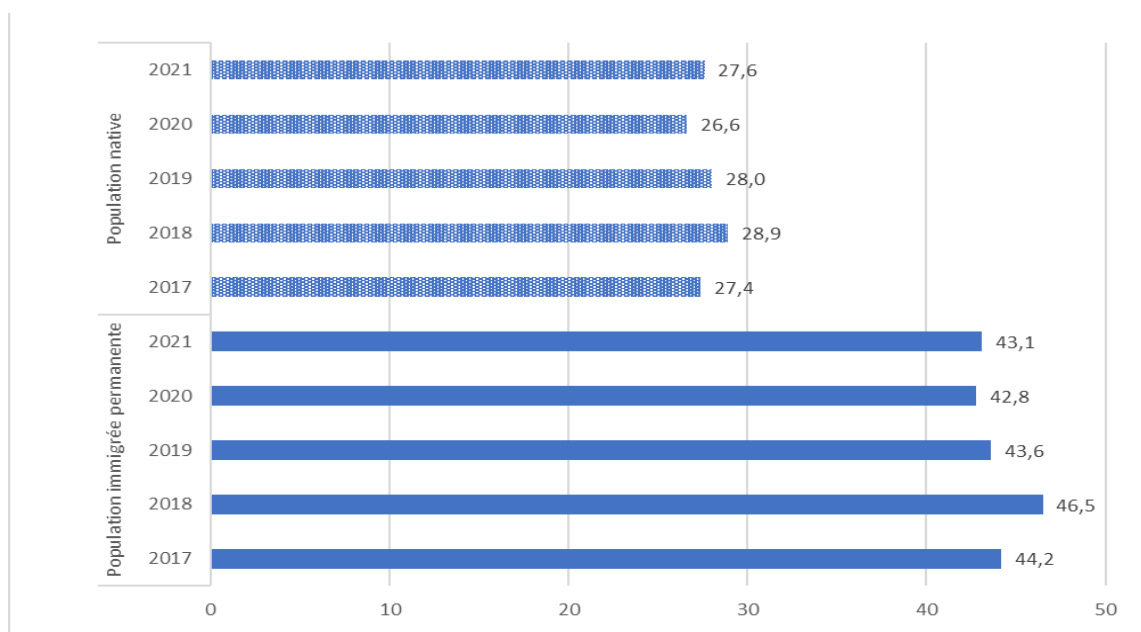
Le Québec doit également aider toutes ces personnes à s'intégrer en français. Des investissements budgétaires sans précédent ont été déployés au cours des dernières années afin de mieux accueillir les personnes immigrantes et pour les soutenir dans leurs démarches d'apprentissage du français et d'intégration.

Des mécanismes de concertation et de collaboration existent entre le MIFI, ses partenaires et les organismes concernés. Cependant, la complexité et la diversité des défis font de la capacité d'accueil et d'intégration un enjeu à multiples facettes, nécessitant à la fois flexibilité et innovation.

L'accès pour les personnes immigrantes à des emplois à la hauteur de leurs compétences

On parle d'une surqualification en emploi lorsque le niveau de scolarité est supérieur aux compétences requises pour le poste à pourvoir. Le taux de surqualification élevé des personnes immigrantes sur le marché du travail québécois rappelle l'importance d'accorder une attention particulière à la reconnaissance des diplômes et des compétences. Lorsqu'on compare les diplômes des personnes immigrantes à ceux de la population native et les taux de chômage de ces personnes admises depuis moins de cinq ans, leur surqualification et les obstacles à trouver un emploi selon leurs compétences sont autant d'indications des difficultés qu'elles rencontrent sur le marché du travail québécois. En effet, le taux de surqualification des personnes immigrées demeure plus élevé que celui de la population native malgré un rétrécissement graduel de l'écart observé depuis 2018 (voir figure 8).

Figure 8 : Évolution du taux de surqualification (%) de la population immigrée permanente et de la population native, Québec, 2017 à 2021



Note : Les résidentes et les résidents non permanents sont exclus de ces résultats.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active. Compilations du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Selon un sondage effectué en 2018 par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) auprès des dix ordres professionnels recevant le plus de demandes de reconnaissance d'équivalence, plus de 60 % des personnes qui présentent une demande d'équivalence à un ordre doivent réussir une formation d'appoint et un stage. Toutefois, ces formations d'appoint demeurent peu accessibles, tout comme les stages, et 34 % abandonnent le processus menant à une reconnaissance entière du diplôme étranger. Les principaux freins à l'accès aux professions sont l'inexistence des formations d'appoint dans certaines professions, l'absence ou le manque d'offre de ces formations par les établissements d'enseignement qui se concentrent davantage sur les formations qualifiantes, et, enfin, le manque de ressources financières des personnes immigrantes pour suivre ces formations.

Des investissements importants ont d'ailleurs été prévus dans le budget 2021-2022 pour permettre une meilleure reconnaissance des compétences de personnes immigrantes. Par ailleurs, sélectionner des personnes diplômées de nos programmes francophones confère un avantage certain puisqu'il élimine d'office la reconnaissance des diplômes étrangers de même que le processus de francisation.

10. Les orientations de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

Dans le cadre de la consultation publique, le MIFI soumet 12 orientations qui le guideront durant la période 2024 à 2027. La dernière orientation porte sur les seuils d'immigration permanente et elle se décline en deux scénarios distincts. Le premier scénario propose une hausse graduelle des seuils d'admission pour atteindre 60 000 en 2027, hausse concentrée dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés. De plus, les admissions du PEQ, volet « Diplômés du Québec » seraient réalisées en continu et hors plafond. Le second scénario propose, quant à lui, un maintien des seuils d'admission à 50 000 pendant les quatre années couvertes par la planification pluriannuelle. Les admissions réalisées dans le PEQ, volet « Diplômés du Québec » seraient incluses à l'intérieur des cibles.

Puisque ces deux scénarios distincts ont une incidence sur certaines autres orientations, ces dernières se déclinent également en deux propositions dûment identifiées au scénario de seuil d'immigration concerné.

Les orientations pluriannuelles proposées sont soumises à la consultation publique afin de permettre à l'ensemble des acteurs socioéconomiques et à la population dans son ensemble de se prononcer sur leur pertinence et sur les enjeux auxquels elles répondent.

Les orientations proposées

ORIENTATION 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

- A. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique**
- B. Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission**

Le français est la langue officielle du Québec et l'immigration doit contribuer à sa pérennité et à sa vitalité. Communiquer en français est essentiel pour participer à la société québécoise, que ce soit pour s'intégrer au marché du travail, contribuer au milieu des affaires ou encore participer à la vie collective. D'ailleurs, les conditions de sélection des programmes d'immigration économique ainsi que les critères d'invitation du système de déclaration d'intérêt constituent déjà des moyens privilégiés de favoriser la sélection de personnes immigrantes adultes connaissant le français. De plus, le MIFI poursuit ses efforts en renforçant certaines conditions de sélection de ces programmes concernant la connaissance du français afin de favoriser une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans l'immigration économique.

En sélectionnant des personnes adultes qui connaissent déjà le français dans les programmes d'immigration économique, le Québec s'assure que les personnes admises dans cette catégorie répondent aux besoins du marché du travail québécois, tout en promouvant la vitalité du français dans l'ensemble de ses régions. De plus, ces personnes affichent un taux de rétention plus élevé que celles qui ne connaissent pas le français. Elles assurent ainsi une immigration durable au Québec.

Une cible d'immigration francophone sera également maintenue dans l'ensemble des admissions, afin de s'assurer de promouvoir la connaissance du français tout en respectant la capacité de francisation du Québec. Ainsi, pour le premier scénario de seuil d'immigration proposé, sur la base des cibles régulières d'admissions prévues qui ne tiennent pas compte des admissions prévues pour le PEQ, volet « Diplômés du Québec », le MIFI estime que la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission s'établira à 79 % en 2027, soit à la fin de la période. Cette proportion pourrait être supérieure, selon le nombre de personnes qui seront admises en vertu du PEQ, volet « Diplômés du Québec ».

Pour le second scénario de seuil d'immigration proposé, cette même proportion se chiffrera à 77 %. En ne considérant que les personnes requérantes principales de l'immigration économique, la proportion visée grimpe à 96 %, et ce, pour les deux scénarios.

ORIENTATION 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

- A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec**
- B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec**
- C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires**
- D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec le milieu entrepreneurial**

La pandémie a forcé le gouvernement du Québec à adapter son offre de services de francisation à un rythme accéléré. Le passage au mode virtuel a constitué une occasion d'élargir l'accessibilité de l'offre de services existante. Ainsi, une offre de cours à distance ou hybride a permis de joindre des personnes se trouvant dans des régions éloignées des grands centres, où l'offre de cours de français en présentiel est généralement plus limitée. Dorénavant, les cours sont offerts selon plusieurs modalités : en ligne, à distance avec accompagnement en personne ou en classe, à temps partiel ou à temps complet. Aussi, les cours de français offerts peuvent être généraux ou spécialisés par domaine d'emploi.

À noter que les personnes détentrices d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ou d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) peuvent aussi se prévaloir de cours de français depuis l'étranger, avant leur arrivée, grâce au vaste réseau des Alliances françaises ou des autres écoles de langues partenaires du Ministère. Les frais de cours peuvent être remboursés à l'arrivée au Québec, sous certaines conditions. Ces personnes peuvent aussi bénéficier gratuitement des cours de français offerts par la plateforme de la Francisation en ligne (stades intermédiaire et avancé, modules spécialisés par domaine d'emploi). Dans les prochaines années, il est envisagé d'accroître cette offre de services de francisation pour les personnes se trouvant à l'étranger.

Cette expertise acquise au cours des dernières années sera mise à profit dans la mise en œuvre de Francisation Québec, qui s'inscrit dans une approche incitative et centrée sur le partenariat des services d'apprentissage du français.

Francisation Québec sera responsable de conduire et de gérer l'action gouvernementale en matière de services d'apprentissage du français pour toute personne domiciliée au Québec (non assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire), que ce soient des personnes nées au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger ; des personnes qui envisagent de s'établir au Québec ou des personnes au sein d'entreprises.

Pour ce qui est des cours de français en milieu de travail, Francisation Québec proposera des services variés et flexibles qui permettront de répondre aux différents besoins des entreprises et des travailleuses et travailleurs au Québec.

ORIENTATION 3 : Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec

Scénario 2 : Maintenir la part des personnes sélectionnées par le Québec à 72 % sur l'ensemble de la période

Alors que le Québec détermine ses seuils d'admission dans toutes les catégories d'immigration, il n'établit pas les critères de sélection pour toutes les personnes immigrantes qu'il reçoit. Il détient le pouvoir de les établir dans les catégories de *l'immigration économique* et *Autres immigrants*, et dans la sous-catégorie des *Réfugiés sélectionnés à l'étranger*. Le Québec ne peut établir ses propres critères de sélection dans les autres catégories et sous-catégories d'immigration, soit pour les réfugiés reconnus sur place et les personnes admises dans le cadre du regroupement familial. Ainsi, sur la base des cibles régulières d'admissions prévues dans le premier scénario de seuil proposé, en excluant l'impact des admissions du PEQ, volet « Diplômés du Québec », 77 % des personnes admises en 2027 auront été sélectionnées par le Québec alors que pour le deuxième scénario de seuil proposé, cette cible s'établit à 72 % sur la période.

ORIENTATION 4 : Importance de l'immigration économique

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration

Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

Le gouvernement du Québec détermine les conditions de sélection des candidates et des candidats sélectionnés dans les programmes de la catégorie de l'immigration économique. Il peut donc sélectionner les personnes notamment selon leur profil socioéconomique et leur connaissance de la langue française pour ainsi mieux répondre à ses besoins économiques, linguistiques et démographiques.

La part de l'immigration économique est passée sous la barre des 60 % en 2016. En 2019, elle s'est maintenue à environ 57 % de l'ensemble de l'immigration, soit une proportion similaire à celle de 2018. En 2020, elle s'est établie à un peu plus de la moitié (51 %) de l'ensemble de l'immigration au Québec pour ensuite augmenter à 53 % en 2021 et à 66 % en 2022. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'apport des personnes immigrantes admises dans cette catégorie sera important pour répondre aux besoins du marché du travail. Sur la base des cibles régulières prévues, la part de l'immigration économique atteindrait 70 % en 2027 avec le premier scénario de seuil proposé. Il s'agit d'une augmentation en continuité avec celle amorcée dans la planification pluriannuelle précédente. Dans le cas du deuxième scénario de seuil proposé, la part de l'immigration économique se situe à un niveau similaire à celui observé dans les dernières années.

ORIENTATION 5 : Immigration jeune

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec

Le vieillissement de la population québécoise est un phénomène démographique qui s'est accentué dans les dernières années. En conséquence, la part de la population âgée de 15 à 64 ans continuera de diminuer selon les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec. Cette tendance exercera des pressions importantes sur le marché du travail. La venue de personnes immigrantes, et particulièrement de jeunes familles, favorise la croissance démographique du Québec, tant sur le plan de la natalité que sur celui du rajeunissement de la population en âge de travailler ou, encore, sur la réduction du rapport de dépendance démographique²¹.

De 2016 à 2020, plus du quart des personnes immigrantes admises était constitué d'enfants ou de personnes à charge. La venue au Québec d'un nombre important d'enfants favorise une intégration réussie et une participation accrue des personnes immigrantes à la société québécoise, et ce, en considérant la capacité d'adaptation et le potentiel d'apprentissage linguistique des personnes plus jeunes.

²¹ Selon Statistique Canada, le rapport de dépendance démographique se calcule à partir du nombre de jeunes (de 0 à 19 ans) et de personnes âgées (65 ans et plus) pour 100 travailleurs (de 20 à 64 ans).

Bon an mal an, les personnes de moins de 35 ans représentent plus de 60 % des personnes immigrantes admises à destination du Québec. Les personnes admises dans les programmes des travailleurs qualifiés contribuent en grande partie à ce phénomène, car environ les deux tiers de celles-ci ont moins de 35 ans. La proportion de personnes jeunes est également élevée chez les personnes réfugiées ou en situation semblable et parmi les conjointes et conjoints du regroupement familial.

ORIENTATION 6 : Inventaires et délais d’obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois

Dans la Déclaration de services à la clientèle sur les normes de service, le Ministère prévoit rendre une décision dans un délai maximal de six mois pour 90 % des demandes de sélection permanente présentées dans le cadre du Programme de l’expérience québécoise et du Programme régulier des travailleurs qualifiés.

Une fois le Certificat de sélection du Québec obtenu, les candidates et candidats doivent présenter une demande de résidence permanente auprès d’Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Le délai projeté avant l’admission des travailleuses et des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec est d’environ un an. Le nombre de personnes ayant une demande de résidence permanente à destination du Québec en cours de traitement à IRCC a diminué de façon significative entre le début de 2020 et la fin de 2022. Les cibles d’admission du *Plan d’immigration du Québec 2023* sont d’ailleurs suffisantes pour que les demandes en traitement à IRCC soient traitées dès maintenant. Ainsi, à partir de 2023, tout délai entre la sélection et l’admission repose sur la capacité opérationnelle d’IRCC. Il convient donc qu’IRCC accélère le traitement des demandes de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés à destination du Québec pour permettre l’atteinte de nos cibles d’admission. L’accès plus rapide à la résidence permanente permettra de mieux répondre aux besoins du marché du travail québécois dans les prochaines années. L’objectif est de s’assurer que les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés soient traitées dans une période de 12 mois.

ORIENTATION 7 : Besoins du marché du travail

Favoriser l’intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d’immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d’œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions

Le marché du travail du Québec se compose de différentes réalités régionales. Les besoins peuvent varier passablement d’une région à l’autre, tant en matière de secteurs d’activité économique que de professions recherchées et de types d’expertise valorisés.

Dans les dernières années, le MIFI a mis en place un vaste réseau régional couvrant l'ensemble des régions du Québec. Par l'amélioration de son réseau régional et en complémentarité de Services Québec, le MIFI souhaite offrir un accompagnement personnalisé en région aux personnes immigrantes, aux collectivités qui les accueillent, aux partenaires qui leur offrent des services et aux entreprises qui les emploient.

Plusieurs outils mis en place dans les dernières années permettront de faciliter le maillage entre les personnes immigrantes intéressées à immigrer au Québec et les collectivités qui souhaitent les accueillir.

- ▶ Le Portail employeurs, intégré à la plateforme Arrima, permet notamment aux employeurs québécois de chercher et d'entrer en relation avec des ressortissantes et des ressortissants étrangers dont les caractéristiques socioprofessionnelles correspondent à leurs besoins.
- ▶ Les missions de recrutement international Journées Québec proposent aux personnes immigrantes qui souhaitent immigrer au Québec des offres d'emploi chez des employeurs de toutes les régions et dans divers secteurs d'activité prioritaires pour le Québec.
- ▶ La mise en place du service prédépart d'Accompagnement Québec permet de soutenir l'intégration des personnes immigrantes avant même leur arrivée au Québec; cet accompagnement se poursuit une fois que ces personnes sont arrivées au Québec.
- ▶ Une nouvelle approche intégrée de prospection et d'attraction de travailleuses et de travailleurs qualifiés à l'étranger, à laquelle s'associent des partenaires au Québec et à l'étranger, permet également aux entreprises du Québec de pourvoir une partie de leurs besoins en main-d'œuvre.
- ▶ Dans le cadre des programmes d'immigration économique et du système de déclaration d'intérêt, différents critères permettent d'encourager l'installation des personnes immigrantes hors de la Communauté métropolitaine de Montréal, dès leur arrivée au Québec.

Ces outils existent pour l'ensemble des régions du Québec, y compris la région de Montréal. Néanmoins, ils constituent des véhicules permettant de mettre de l'avant les avantages et les particularités de chacune des régions du Québec.

Durant la période 2024-2027, il est prévu de poursuivre les efforts et de bonifier certaines mesures existantes pour augmenter la proportion de personnes immigrantes qui s'établissent dans certaines régions plus touchées par la pénurie de main-d'œuvre.

ORIENTATION 8 : Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences

Les mesures structurantes du Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences ont pour but d'améliorer et d'accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger afin qu'elles puissent rapidement s'intégrer au marché du travail québécois dans un emploi à la hauteur de leurs compétences. En collaboration avec les partenaires gouvernementaux, les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement, le MIFI souhaite poursuivre le déploiement de ces mesures et le développement de la reconnaissance des compétences pour offrir aux personnes immigrantes une voie d'accès facilitée à l'exercice de leurs métiers et professions au Québec.

ORIENTATION 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux

L'immigration est un des leviers permettant de répondre aux enjeux de main-d'œuvre régionaux. Pour assurer un établissement durable des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec, le MIFI mise sur une concertation renforcée avec les acteurs économiques, municipaux et communautaires régionaux. L'implication de ces acteurs régionaux est essentielle pour ancrer les actions dans la réalité concrète vécue par les différentes régions. Grâce à cette collaboration renforcée et à des programmes adaptés aux réalités des régions, comme le Programme d'appui aux collectivités (PAC), les collectivités seront mieux outillées pour accueillir les personnes immigrantes. Le Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration est lui aussi porté par des mesures innovantes et concrètes afin d'augmenter la proportion de personnes immigrantes qui s'installent en région.

ORIENTATION 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes

- A. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes**
- B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter notre capacité d'accueil**

Depuis le début de 2019, le gouvernement a réformé en profondeur les services de francisation et d'intégration, en y injectant des sommes importantes, et ce, dans chacun des quatre derniers budgets du gouvernement du Québec. La pandémie a également nécessité une adaptation rapide des services offerts par le MIFI depuis mars 2020, puis au sortir de la crise.

Grâce à ces réalisations, le MIFI a répondu à plusieurs des lacunes identifiées dans le rapport du Vérificateur général du Québec, soumis à l'automne 2017, relativement à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes.

L'offre de services du gouvernement et de ses partenaires a été nettement bonifiée, ce qui permet d'offrir aux personnes immigrantes les outils nécessaires pour réussir leur intégration à la société québécoise dans le respect des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*. En collaboration avec ses partenaires, le MIFI bonifiera le service d'accompagnement en reconnaissance des compétences pour aider les personnes immigrantes à faire un choix éclairé sur les possibilités d'emploi ou les démarches à effectuer selon les compétences déjà acquises à l'étranger. Ce parcours peut être offert à partir du pays d'origine de la personne immigrante ou au Québec pour mieux la préparer à son intégration à un emploi à la hauteur de ses compétences.

Afin de finaliser la réforme des services de francisation et d'intégration, le gouvernement du Québec souhaite approfondir l'approche globale élaborée dans les dernières années pour favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions. Accompagnement Québec, un service gratuit et personnalisé offert aux personnes immigrantes, constituera la pierre angulaire de cette approche pour offrir des services personnalisés d'accompagnement de qualité. Les agentes et agents d'aide à l'intégration du MIFI sont présents dans toutes les régions du Québec et évaluent les besoins immédiats ou futurs des personnes immigrantes, qu'elles soient au Québec ou encore dans leur pays d'origine.

Bien que certains services soient disponibles depuis l'étranger, le MIFI a l'intention de bonifier son offre pour que les personnes puissent commencer le plus tôt possible leurs démarches de francisation et d'intégration, favorisant ainsi une intégration réussie à leur arrivée au Québec.

En plus de cette offre de services, le MIFI souhaite rallier les acteurs concernés autour des besoins spécifiques des personnes immigrantes et être partie prenante dans l'élaboration de solutions. Être un acteur de premier plan et agir comme leader dans l'ensemble des domaines qui pourraient affecter l'intégration des personnes immigrantes est un objectif du MIFI. Ceci inclut le souhait de documenter la capacité d'accueil du Québec.

ORIENTATION 11 : Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que de demandeurs d'asile

En 2022, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estimait à plus de 103 millions le nombre de personnes dans le monde qui étaient forcées de fuir leur pays en raison, notamment, de conflits armés, de violences généralisées ou de violations des droits de la personne²². Le Québec s'appuie sur un écosystème bien établi pour accueillir et intégrer des personnes réfugiées dans les principales villes d'accueil de différentes régions du Québec. Chaque année, des centaines de personnes réfugiées sont également accueillies et soutenues financièrement par des groupes d'individus ou des organismes ayant accepté de les parrainer pendant un an. De plus, dans un contexte où les déplacements forcés de population risquent de s'accroître²³, le Québec pourrait être amené à mettre en place des programmes spéciaux visant à répondre à des crises humanitaires ciblées.

Aussi, depuis 2017, le Québec a vu augmenter le nombre de personnes ayant présenté une demande d'asile sur son territoire. Plusieurs de ces personnes ont été reconnues comme réfugiées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). Ces personnes sont accueillies de façon permanente par le Québec.

²² L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés. *2022 Mid-Year Trends report*.

²³ Organisation internationale des migrations, « *Migration et déplacements forcés* », Portail sur les données migratoires, 2022.

ORIENTATION 12 : Niveaux d'immigration

Scénario 1 :

- A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027**
- B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »**

Scénario 2 : Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période

En 2019, l'augmentation progressive du nombre de personnes immigrantes admises, planifiée pour la période 2020-2022, visait notamment à répondre aux besoins économiques et démographiques du Québec. La pénurie de main-d'œuvre dans nombre de secteurs économiques et les enjeux démographiques demeurent des tendances lourdes.

Le premier scénario de seuil propose d'augmenter graduellement le nombre de personnes immigrantes admises, afin d'atteindre 60 000 admissions à la fin de la période. La hausse proposée est d'environ 10 000 par rapport au nombre planifié de personnes immigrantes qui seront admises en 2023 et qui se concentre dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés. Cette hausse graduelle des admissions permet une contribution accrue aux besoins de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activités prioritaires. Malgré le manque de main-d'œuvre constaté dans plusieurs domaines, une augmentation annuelle des niveaux d'immigration ne doit pas entrer en conflit avec la capacité d'accueil et l'intégration en français au Québec. Trouver l'équilibre entre ces deux éléments s'avère donc important. Le contexte actuel qui met sous pression la capacité d'accueil impose une certaine prudence et incite à miser davantage sur la sélection de personnes qui sont déjà présentes sur le territoire québécois, en particulier les étudiantes et les étudiants diplômés.

Les personnes sélectionnées dans le PEQ, volet « Diplômés du Québec » participent déjà à la société québécoise, notamment en raison de leur connaissance du français et de leur vie active au sein de leur établissement scolaire et de leur communauté. Détenir un diplôme d'un programme francophone est un atout majeur pour les personnes souhaitant travailler au Québec et permet, tant aux personnes immigrantes qu'aux employeurs, d'éviter le recours à des procédures de francisation, de reconnaissance des compétences et des diplômes. Par conséquent, le premier scénario propose d'admettre en continu les personnes ayant été sélectionnées dans le PEQ, volet « Diplômés du Québec ». L'admission en continu signifie que les demandes de résidence permanente sont traitées par le gouvernement fédéral au fur et à mesure qu'elles sont déposées, sans égard aux cibles régulières. La grande majorité de ces personnes ressortissantes réside déjà sur le territoire québécois et bénéficie de plusieurs services publics. Leur passage au statut de résidence permanente ne devrait donc pas engendrer de pressions supplémentaires sur les services publics qui leur sont offerts. Cette nouvelle approche permet d'établir des seuils conséquents avec la capacité d'accueil et d'intégration, tout en répondant de manière efficace aux besoins socioéconomiques du Québec.

Le deuxième scénario propose un maintien des seuils d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période et le maintien des admissions du PEQ, volet « Diplômés du Québec » dans les cibles régulières. Ce scénario s'inscrit dans la continuité avec les seuils des dernières années, ce qui n'augmente pas la pression sur les services gouvernementaux et la capacité d'accueil du Québec. En effet, il est prévu que la proportion de personnes déjà au Québec qui obtiendront leur résidence permanente augmente sur la période. En contrepartie, ce scénario limiterait la capacité du Québec à répondre aux besoins spécifiques de main-d'œuvre, comme ceux de l'Opération main-d'œuvre par exemple.

Les admissions projetées

Les orientations pluriannuelles proposées pour la période 2024-2027 visent à mieux définir la composition et les caractéristiques de l'immigration québécoise. Les tableaux 1 et 2 montrent l'évolution projetée de l'immigration qui devrait découler, pendant la période 2024-2027, de la mise en œuvre des orientations proposées dans les scénarios 1 et 2 de l'orientation 12.

Une fois adoptées, les orientations de la planification pluriannuelle permettront d'établir les plans annuels d'immigration pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027. Ces plans viendront préciser le nombre de personnes immigrantes que le Québec planifie d'accueillir et le nombre de décisions de sélection de personnes immigrantes souhaitant s'établir au Québec à titre permanent qui pourrait être rendu.

Tableau 1 - Admissions projetées pour la période 2024-2027 selon le scénario 1 :

A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027

B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »

Selon ce scénario, les niveaux n'incluent pas les admissions des personnes sélectionnées dans le PEQ, volet « Diplômés du Québec » puisque l'une des orientations de la planification pluriannuelle vise l'admission en continu de ces personnes. Ainsi, les proportions figurant dans le tableau ne tiennent pas compte des admissions qui découleront du PEQ, volet « Diplômés du Québec ». La prise en compte des personnes sélectionnées dans le PEQ-Diplômés aura des impacts positifs sur les proportions de la connaissance du français et sur la part de la sélection québécoise et la part de l'immigration économique.

| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Immigration économique | 31 950 | 35 950 | 38 950 | 41 950 |
| Travailleurs qualifiés ¹ | 30 650 | 35 500 | 38 500 | 41 500 |
| Gens d'affaires | 1 300 | 450 | 450 | 450 |
| Regroupement familial | 10 400 | 10 400 | 10 400 | 10 400 |
| Réfugiés et personnes en situation semblable | 7 200 | 7 200 | 7 200 | 7 200 |
| Réfugiés sélectionnés à l'étranger ² | 3 650 | 3 650 | 3 650 | 3 650 |
| Réfugiés reconnus sur place ³ | 3 550 | 3 550 | 3 550 | 3 550 |
| Autres immigrants ⁴ | 450 | 450 | 450 | 450 |
| Ensemble de l'immigration | 50 000 | 54 000 | 57 000 | 60 000 |
| Part de la sélection québécoise ⁵ | 72 % | 74 % | 76 % | 77 % |
| Part de l'immigration économique | 64 % | 67 % | 68 % | 70 % |
| Proportion d'immigrants connaissant le français | 67 % | 69 % | 71 % | 72 % |
| Proportion d'immigrants adultes connaissant le français | 71 % | 74 % | 78 % | 79 % |
| Proportion de la connaissance du français dans l'immigration économique (requérants principaux) | 89 % | 93 % | 96 % | 96 % |
| Proportion des personnes sur place | 47 % | 42 % | 42 % | 41 % |

1. Comprend les personnes sélectionnées dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.
2. Comprend notamment les personnes réfugiées prises en charge par l'État et les personnes réfugiées parrainées.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrantes et d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
5. Immigration économique, personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et autres personnes immigrantes.

Tableau 2 - Admissions projetées pour la période 2024-2027 selon le scénario 2 :
 Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période

| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Immigration économique | 31 950 | 31 950 | 31 950 | 31 950 |
| Travailleurs qualifiés ¹ | 30 650 | 31 500 | 31 500 | 31 500 |
| Gens d'affaires | 1 300 | 450 | 450 | 450 |
| Regroupement familial | 10 400 | 10 400 | 10 400 | 10 400 |
| Réfugiés et personnes en situation semblable | 7 200 | 7 200 | 7 200 | 7 200 |
| Réfugiés sélectionnés à l'étranger ² | 3 650 | 3 650 | 3 650 | 3 650 |
| Réfugiés reconnus sur place ³ | 3 550 | 3 550 | 3 550 | 3 550 |
| Autres immigrants ⁴ | 450 | 450 | 450 | 450 |
| Ensemble de l'immigration | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Part de la sélection québécoise ⁵ | 72 % | 72 % | 72 % | 72 % |
| Part de l'immigration économique | 64 % | 64 % | 64 % | 64 % |
| Proportion d'immigrants connaissant le français | 67 % | 69 % | 70 % | 70 % |
| Proportion d'immigrants adultes connaissant le français | 70 % | 73 % | 76 % | 77 % |
| Proportion de la connaissance du français dans l'immigration économique (requérants principaux) | 89 % | 93 % | 96 % | 96 % |
| Proportion des personnes sur place | 54 % | 57 % | 58 % | 60 % |

1. Comprend les personnes sélectionnées dans les deux volets du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.
2. Comprend notamment les personnes réfugiées prises en charge par l'État et les personnes réfugiées parrainées.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrantes et d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
5. Immigration économique, personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et autres personnes immigrantes.

11. Conclusion

La consultation publique sur la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 aura lieu à la fin de l'été 2023. Les orientations suivantes seront alors étudiées dans le cadre d'une commission parlementaire.

1. Rehaussement de la part de l'immigration francophone

- I. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique
- II. Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission

2. Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

- I. Soutenir l'apprentissage du français des personnes immigrantes résidant au Québec
- II. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec
- III. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires
- IV. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec les employeurs

3. Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec

Scénario 2 : Maintenir la part des personnes des personnes sélectionnées par le Québec à 72 % sur l'ensemble de la période

4. Importance de l'immigration économique

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration

Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

5. Immigration jeune

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec

6. Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois

7. Besoins du marché du travail

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions

8. Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences

9. Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux

10. Coordination des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

- I. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes
- II. Assurer un leadership gouvernemental, afin de documenter notre capacité d'accueil

11. Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que les demandeurs d'asile

12. Niveaux d'immigration

Scénario 1 :

- I. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027
- II. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »

Scénario 2 : Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période

12. Annexe

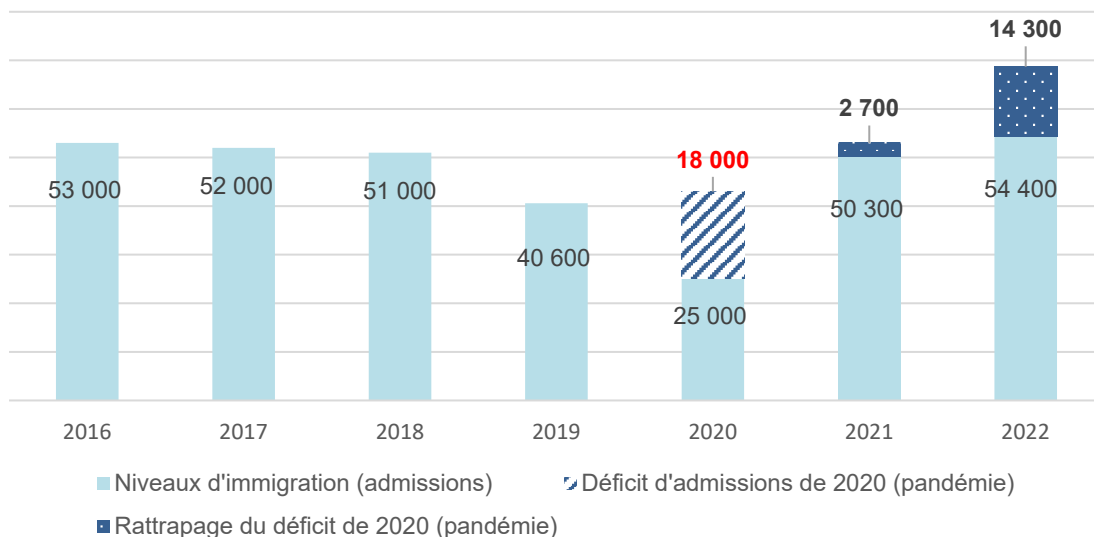
Principaux résultats de la Planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2020-2022

Dix orientations ont été approuvées à la suite de la consultation publique sur la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022*. Les orientations approuvées pour cette période sont présentées ci-dessous, accompagnées des résultats compilés de 2020 à 2022.

1. Augmenter progressivement le nombre de personnes immigrantes admises au cours de la période pour atteindre 49 500 à 52 500 personnes en 2022

La crise sanitaire et la fermeture des frontières ont eu un impact à la baisse sur le nombre de personnes immigrantes admises par rapport aux niveaux visés pour l'année 2020. En effet, 25 227 personnes immigrantes ont été admises en 2020, ce qui représente un déficit d'environ 18 000 admissions par rapport à la cible minimale planifiée. L'évolution des personnes immigrantes admises de 2016 à 2022 fait ressortir la diminution des niveaux d'immigration en 2019 et en 2020.

Figure 9 : Évolution des personnes immigrantes admises de 2016 à 2022



Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la planification de l'immigration

En 2019, la baisse d'environ 10 000 admissions reflète l'engagement du gouvernement du Québec de réduire temporairement le nombre de personnes immigrantes admises, afin de mieux les intégrer à la société québécoise en leur offrant des services d'intégration et de francisation bonifiés.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2021* visait l'admission de 44 500 à 47 500 personnes immigrantes, conformément aux niveaux planifiés lors de l'exercice de planification pour la période 2020-2022. L'admission de 7 000 personnes supplémentaires était également prévue pour 2021, représentant le report d'une partie des admissions non réalisées en 2020. Au total, 50 275 personnes immigrantes ont été admises en 2021. Alors que les admissions régulières ont été atteintes, les admissions de rattrapage ne l'ont été que partiellement, avec un nombre de 2 700 admissions.

Ainsi, dans le *Plan d'immigration 2022*, il avait été décidé de suivre les admissions régulières de la Planification pluriannuelle de l'immigration 2020-2022, soit de 49 500 à 52 500 admissions, tout en ajoutant l'ensemble des admissions qui n'avaient pas été réalisées en 2020. En considérant le rattrapage partiel de 2021, le solde restant s'élevait à 15 300 admissions manquantes. Le nombre de personnes admises en 2022 s'élève à 54 357 admissions régulières et 14 347 admissions en rattrapage à cause de la pandémie.

2. Atteindre, en fin de période, une proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique de l'ordre de 65 %

La part de l'immigration économique s'est établie à 51 % en 2020, à 53 % en 2021 et à 66 % en 2022.

Ainsi, la cible fixée de 65 % en fin de période a été atteinte. Toutefois, en 2020, les restrictions de voyage pour limiter la propagation du virus de la COVID-19 ont eu d'importantes conséquences sur le nombre de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique. En 2021, afin de maximiser l'atteinte de la cible d'admission globale, les cibles incluant le rattrapage ont été dépassées dans certaines catégories, notamment dans le regroupement familial, les personnes réfugiées reconnues sur place et les autres personnes immigrantes. En effet, le regroupement familial n'était pas visé par les restrictions de voyage et les personnes réfugiées reconnues sur place ainsi que les autres personnes immigrantes étaient déjà sur place. Toutefois, les cibles n'ont pas été atteintes dans d'autres catégories, comme les travailleuses et les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires et les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger. Ainsi, la cible d'immigration économique n'a pas été atteinte. En 2022, en raison du rééquilibrage dû à la pandémie et malgré le dépassement des cibles dans le regroupement familial et les personnes réfugiées reconnues sur place, cette cible a été atteinte.

3. Favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers et de diplômés du Québec répondant aux besoins du marché du travail et résidant temporairement sur le territoire

En raison des conditions du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), les candidates et les candidats sélectionnés dans le cadre de ce programme avaient préalablement obtenu une expérience de travail québécoise. Pour l'ensemble de la période 2020-2022, 67 % des travailleuses et des travailleurs qualifiés ont été sélectionnés dans ce programme. Le volet

Diplômés du PEQ a représenté environ 26 % des personnes sélectionnées dans les programmes de travailleurs qualifiés, et le volet Travailleurs du PEQ, 41 %. Les autres travailleuses et travailleurs qualifiés sélectionnés ont été préalablement invités à présenter une demande de sélection dans le cadre du PRTQ ou ont présenté une demande dans l'un des trois programmes pilotes d'immigration permanente. La proportion des personnes invitées dans le cadre du PRTQ qui séjournaient temporairement au Québec au moment de leur invitation s'est établie à 24 % pour la même période.

4. Arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail, en sélectionnant des requérants principaux travailleurs qualifiés ayant une formation en demande ou une offre d'emploi validée.

À partir d'août 2021, le MIFI a commencé à inviter des personnes par classement dans le cadre du PRTQ. Ce classement est déterminé au moyen d'un pointage qui avantage notamment les personnes occupant une profession en déficit ou détenant une offre d'emploi permanente d'un employeur qui est validée par le Ministère.

À l'automne 2021, le gouvernement mettait sur pied l'Opération main-d'œuvre (OpMO), qui visait à s'attaquer à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs prioritaires, pour des professions précises. Le MIFI contribue à l'effort gouvernemental notamment en sélectionnant, sur la base d'invitations ciblées dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), des personnes occupant des professions priorisées par l'OpMO. Ainsi, en 2021, la totalité des personnes invitées à présenter une demande de sélection permanente déclarait occuper une profession ciblée dans le cadre de l'OpMO (2 835 invitations). En 2022, sur l'ensemble des personnes invitées, presque 70 % (6 318 invitations) déclaraient occuper une profession ciblée par l'OpMO. De plus, la vaste majorité des personnes qui ont été invitées déclaraient exercer une profession considérée en léger déficit ou en déficit de main-d'œuvre selon le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. En 2021, c'était le cas de 87 % des personnes invitées et de 94 % d'entre elles en 2022.

En ce qui a trait aux offres d'emploi validées, en 2022, 1 076 personnes détenant une offre d'emploi validée ont été invitées à présenter une demande de sélection permanente, dont 568 à destination d'une région. Elles étaient 862 personnes, dont 464 en région, en 2021 et 588, dont 196 en région, en 2020.

5. Accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique, pour répondre plus rapidement aux besoins du Québec

Le Ministère s'est engagé à traiter toutes les demandes dans le PEQ et le PRTQ dans un délai de six mois. Pour l'année financière 2021-2022, 95 % des demandes finalisées dans le cadre du PEQ

l'ont été dans un délai de six mois ou moins, comme prévu par l'engagement. Cette proportion s'élevait à 99 % pour les demandes finalisées dans le cadre du PRTQ.

Aux délais du Québec s'ajoutent ceux du gouvernement fédéral. En 2020 et 2021, la pandémie a eu un effet à la hausse sur le nombre de personnes ayant une demande de résidence permanente en traitement dans la catégorie de l'immigration économique puisque moins de personnes ont pu être admises en 2020 et 2021, en comparaison à la prévision dans les plans d'immigration du Québec.

En 2022, le rattrapage de 12 500 admissions pour les travailleuses et les travailleurs qualifiés combiné avec la diminution du nombre de demandes de sélection permanente présentées dans le PEQ à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles conditions de sélection, a permis de réduire considérablement le nombre de personnes sélectionnées dans les programmes des travailleurs qualifiés ayant une demande de résidence permanente au fédéral et, par conséquent, les délais avant l'admission de ces personnes. Le délai projeté avant l'admission de ces personnes sélectionnées par le Québec est passé d'environ deux ans à la fin de 2021 à environ un an à la fin de 2022. À la fin de 2022, le nombre de travailleuses et de travailleurs qualifiés en attente de traitement ou prêts à être admis à destination du Québec était environ de 25 900 personnes, ce qui représente une baisse de 49 % par rapport au début de l'année 2021. Pour les gens d'affaires, les exercices de gestion de la demande ainsi que les cibles de sélection inférieures aux cibles d'admission, notamment, ont permis de réduire le nombre de personnes ayant une demande de résidence permanente au fédéral. Ce nombre est passé de 19 500 personnes au début de l'année 2020 à 15 400 personnes en fin de 2022, ce qui représente une baisse de 21 %. Ainsi, le délai projeté avant l'admission pour les gens d'affaires ayant une demande de résidence permanente au fédéral est passé environ de cinq ans au début de 2020, à trois ans et demi à la fin de 2022.

6. Appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec dans leurs démarches de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, afin d'en augmenter le nombre, de diminuer les délais avant leur arrivée et de faciliter les démarches pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à court terme

Au 31 décembre 2022, 108 400 travailleuses et travailleurs étrangers temporaires étaient présents au Québec, une hausse de 35 % en comparaison au nombre observé en 2019.

Des outils sont mis à la disposition des entreprises pour les aider dans leurs besoins en main-d'œuvre.

Les Journées Québec organisées par le gouvernement du Québec et ses partenaires, Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville, sont des missions de recrutement, virtuelles ou présentesielles, permettant aux entreprises du Québec d'embaucher des travailleuses et des travailleurs temporaires souhaitant s'établir au Québec.

Ainsi, entre avril 2022 et mars 2023, 17 missions Journées Québec ont été organisées. Les efforts de recrutement se sont intensifiés dans les territoires francophones et francotropes²⁴, afin de permettre d'attirer les candidates et les candidats qui pourront plus facilement s'intégrer au Québec en français. Les secteurs de l'Opération main-d'œuvre, c'est-à-dire la santé, l'éducation, le génie, la construction, les services de garde éducatifs à l'enfance et les technologies de l'information, sont priorisés, tout en laissant une place à d'autres secteurs qui ont d'importants besoins de main-d'œuvre comme l'hôtellerie, la restauration, le transport et le secteur manufacturier.

En 2022, selon les données préliminaires disponibles au 31 mars 2023, le total est de 4 027 personnes qui ont été embauchées à la suite d'une activité de recrutement alors que la cible était de 3 000. En 2021, 2 292 personnes ont été embauchées à la suite d'une activité de recrutement alors que la cible était de 1 500. L'année précédente, en 2020, en pleine pandémie, 791 personnes ont été embauchées à la suite d'une activité de recrutement alors que la cible était de 400.

Le déploiement international du Ministère en 2019 lui a permis de se positionner favorablement sur l'échiquier mondial afin d'attirer les candidates et les candidats potentiels qui correspondent aux besoins des entreprises du Québec. Ce déploiement a été optimisé en 2022 pour aligner les activités de recrutement à l'international sur les orientations gouvernementales en matière d'attraction de francophones et de régionalisation de l'immigration ainsi que pour favoriser l'arrivée de spécialistes dans les secteurs priorisés par le gouvernement du Québec (Opération main-d'œuvre).

Par ailleurs, l'offre de services aux entreprises a été renforcée par la mise en ligne de l'interface consacrée aux entreprises du Portail employeurs, en novembre 2020. Cette nouvelle interface permet aux employeurs d'avoir un accès direct à des personnes ayant déposé une déclaration d'intérêt à immigrer au Québec. À la suite du maillage entre les employeurs et les personnes, les

²⁴ Pays dont la langue officielle n'est pas le français, mais dont la population parle le français ou une langue ayant une affinité linguistique avec la langue française (ex. : langues romanes ou latines). Il peut s'agir également d'un pays ayant connu une influence de la langue française durant son histoire.

entreprises peuvent bénéficier d'un soutien personnalisé pour les aider à choisir le bon programme d'immigration et à franchir les différentes étapes. Entre 2019 et 2022, environ 5 094 entreprises de toutes les régions ont bénéficié d'un accompagnement offert par le MIFI.

7. Favoriser la sélection de personnes immigrantes connaissant les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les personnes ressortissantes étrangères qui souhaitent s'établir au Québec de façon permanente doivent obtenir une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises. Cette condition s'applique à toutes les demandes de sélection permanente présentées dans l'un des programmes d'immigration économique. Pour les années 2020, 2021 et 2022, le taux de réussite pour l'obtention de l'attestation était presque à 100 %.

8. Viser l'admission de personnes immigrantes adultes connaissant le français, en élargissant l'accès aux services gouvernementaux de francisation

La proportion des personnes immigrantes adultes admises ayant déclaré connaître le français lors de leur admission a été de 65 % en 2020, de 72 % en 2021 et de 71 % en 2022, comparativement à 54 % en 2019. Cette hausse de la connaissance du français à l'admission reflète le profil des personnes qui ont été sélectionnées au cours des années antérieures, notamment dans le cadre du PEQ, dont la connaissance du français est une condition de sélection du programme. Cette hausse s'explique également par l'admission d'une plus grande proportion de personnes déjà présentes sur le territoire québécois, ces personnes étant plus susceptibles de connaître le français.

À l'été 2019, les personnes ayant un statut temporaire sont devenues admissibles aux services de francisation et à l'aide financière incitative, ce qui a favorisé notamment leur apprentissage du français et leur accès au PEQ.

Le nombre de personnes distinctes en francisation a augmenté de 17,4 % entre 2020-2021 et 2021-2022. L'augmentation la plus importante est observée au temps partiel (33,5 %), alors que le nombre de participantes et de participants au temps complet a augmenté de 1,5 %.

Bien que les données pour l'année 2022-2023 soient partielles au moment de rédiger le présent cahier de consultation, une augmentation est déjà observée. En effet, en comparant les données de la période d'avril 2021 à mars 2022 à celle d'avril 2022 à décembre 2022, on observe une augmentation de 2,4 % du nombre de personnes ayant suivi un cours de français (temps complet, temps partiel et francisation en ligne). L'augmentation la plus importante durant la dernière période est enregistrée au temps partiel et s'élève à 5,1 %.

En 2022 :

- ▶ 37 000 personnes se sont prévaluées des services de francisation, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente. Un peu plus du tiers (35 %) de ces personnes possédaient un statut temporaire durant la période de référence.
- ▶ Près de 70 000 personnes ont reçu des services d'intégration offerts par les organismes partenaires. Aussi, 8 800 personnes ont bénéficié du service d'évaluation des besoins d'Accompagnement Québec, soit presque le double de 2021.

9. Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, afin de répondre aux enjeux démographiques du Québec

Le gouvernement du Québec favorise la sélection de jeunes personnes immigrantes susceptibles d'avoir une intégration réussie à la société québécoise. Une immigration jeune contribue à limiter les effets du vieillissement de la population et à augmenter la proportion de la population en âge de travailler, par rapport à la population totale du Québec. La proportion des personnes admises de moins de 35 ans s'est établie à 63 % en 2020, à 65 % en 2021 et à 62 % en 2022, alors qu'elle était de 62 % en 2019.

10. Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection internationale

Le gouvernement du Québec contribue depuis plusieurs décennies aux efforts de solidarité internationale par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes en situation de détresse. Environ 18 % des personnes admises en 2020 faisaient partie de la catégorie des personnes réfugiées et en situation semblable et de la catégorie des autres immigrants qui comprend des personnes sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public. Malgré les circonstances liées à la pandémie, cette proportion était de 18 % en 2020 et de 19 % en 2021, soit une part comparable à celle de 2019 (19 %). Cette proportion s'est établie à 15 % en 2022, en raison, notamment, du rattrapage effectué dans les autres catégories.

De plus, le Programme spécial des demandeurs d'asile pendant la période de la COVID-19 a permis d'admettre 3 240 personnes en 2021 et 2022.

Le Plan d'immigration 2023

Le Plan d'immigration 2023, déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2022, s'appuie sur les orientations adoptées dans la *Planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2020-2022* et prévoit une cible régulière totale de 49 500 à 52 500 admissions. La part prévue des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait être d'environ 74 % des admissions planifiées et l'immigration économique devrait représenter environ 65 % des admissions planifiées.

Dans un désir d'accélérer les effets de la réforme des programmes des gens d'affaires, le Ministère a demandé auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, au mois de janvier 2023, de procéder à l'écoulement des demandes de résidence permanente en cours de traitement ou en attente de traitement dans la sous-catégorie des gens d'affaires dans le courant de l'année 2023. Compte tenu de la capacité opérationnelle d'IRCC, l'écoulement se fera en 2023 et 2024.

13. Références bibliographiques

- Agence des Nations unies pour les réfugiés. *2022 Mid-Year Trends report*.
- Conseil interprofessionnel du Québec. (2019). *Enjeux et solutions — L'intégration professionnelle des personnes immigrantes*. Repéré à <https://www.professions-quebec.org/fr/etudes-et-rapports/enjeux-et-solutions-l-integration-professionnelle-des-personnes-immigrantes>
- Banque du Canada. *Enquête sur les perspectives des entreprises*, quatrième trimestre de 2022. Repéré à <https://www.banqueducanada.ca/2023/01/enquete-sur-les-perspectives-des-entreprises-quatrieme-trimestre-de-2022/>
- Banque du Canada. *Enquête sur les attentes des consommateurs au Canada*, quatrième trimestre 2022. Repéré à <https://www.banqueducanada.ca/2023/01/enquete-sur-les-attentes-des-consommateurs-au-canada-quatrieme-trimestre-de-2022/>
- Emploi-Québec. (2022). *État d'équilibre du marché du travail — Diagnostics pour 500 professions*. Repéré à https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-diagnostic_professions.pdf
- Goertzen, Kelvin, (2019). *Rural Economic Vitality in Manitoba*. Repéré à <https://www.immigratemanitoba.com/2019/05/02/rural-economic-vitality-in-manitoba/>
- Haeck, Catherine et Coll., (2020). Favoriser l'acquisition en capital humain durant la pandémie : un investissement rentable pour l'emploi et la croissance économique. Montréal, CIRANO. Repéré à <https://cirano.qc.ca/files/publications/2020PR-02.pdf>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2019). *Le programme pilote d'immigration dans les régions rurales et du Nord prend son envol*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2019/06/le-programme-pilote-dimmigration-dans-les-regions-rurales-et-du-nord-prend-son-envol.html>
- Institut de la statistique du Québec, Bulletin sociodémographique. Volume 26, numéro 4, juillet 2022.
- Institut de la statistique du Québec, Bilan démographique du Québec, 4^e trimestre, édition 2022.
- Institut de la statistique du Québec. Répartition des travailleuses immigrantes et des travailleurs immigrants selon la langue utilisée le plus souvent au travail, régions métropolitaines de recensement (RMR)⁴ du Québec, 2011, 2016 et 2021. Repéré à : https://statistique.quebec.ca/fr/document/langue-de-travail/tableau/repartition-travailleuses-travailleurs-immigrants-selon-langue-utilisee-plus-souvent-travail#tri_tertr=A
- Institut du Québec. (2020). *L'emploi et la COVID-19 Analyse et propositions pour relancer le marché du travail*. Repéré à https://consultations.finances.gouv.qc.ca/RelanceEconomique/propositions/RelanceEconomique_Institut_du_Qu%C3%A9bec_Bachand_Dubuc.pdf
- Institut de la statistique du Québec. (2022). *Le bilan démographique du Québec*. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2022.pdf>
- Intégrer les immigrants pour stimuler l'innovation au Québec, Canada (2020). Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Bulletin mensuel du marché du travail au Québec, décembre 2022.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, État d'équilibre du marché du travail, édition 2022.

Office québécois de la langue française. 2022. Constats de l'Office québécois de la langue française : Caractéristiques linguistiques de la population du Québec en 2021 : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/constats-de-l-office-quebecois-de-la-langue-francaise-caracteristiques-linguistiques-de-la-population-du-quebec-en-2021-857515719.html>

Office québécois de la langue française. 2022. Feuillelet d'information : caractéristiques linguistiques de la population du Québec en 2021 : https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2022/Feuillelet_Car-ling-pop-Quebec-2021.pdf

Office québécois de la langue française. 2021. Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec (2011-2036) : <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2021/scenarios-projection-linguistique-quebec-2011-2036.pdf>

Office québécois de la langue française. 2019. Langue publique au Québec en 2016. 2, L'espace public : <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2019/rapport-langue-publique-espace-public.pdf>

Organisation de coopération et de développement économiques. (2020). *Intégrer les immigrants pour stimuler l'innovation au Québec, Canada*. Repéré à https://read.oecd-ilibrary.org/employment/integrer-les-immigrants-pour-stimuler-l-innovation-au-quebec-canada_2b41b9e8-fr#page3

Organisation internationale des migrations, « Migration et déplacements forcés », Portail sur les données migratoires, 2022.

Statistique Canada, Enquête sur la population active. *Tableau : 14-10-0287-01*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410028701>

Institut de la Statistique du Québec, Bulletin sociodémographique, volume 26, numéro 4, juillet 2022. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/mise-a-jour-2022-perspectives-demographiques-quebec-regions-2021-2066.pdf>

Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Enquête annuelle sur les logements locatifs dans les centres de 10 000 habitants et plus*. Portail de l'information sur le marché de l'habitation. Données extraites le 11 avril 2022.

Statistique Canada. *Développements récents de l'économie canadienne*, automne 2022. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2022010/article/00001-fra.htm>

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 

I-0037-FR (2023-05)